

## Rapport annuel d'activités



**Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher**

2 rue brune 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER

☎ : 02.48.60.42.74 / Fax : 02.48.60.44.07

Courriel : [comcom.abc@orange.fr](mailto:comcom.abc@orange.fr)

Site internet : <http://www.comcomabc.fr/>

## Table des matières

1	PRESENTATION .....	2
1.1	Présentation générale.....	2
1.2	LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES .....	4
1.3	Présentation des élus et des différentes commissions.....	6
1.3.1	CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	7
1.3.2	LES MEMBRES DU BUREAU ET DES COMMISSIONS en 2018 .....	8
2	LE SERVICE DU PERSONNEL – RESSOURCES HUMAINES .....	10
2.1	Missions principales.....	10
2.2	Organigramme et composition .....	12
2.3	Formation du personnel .....	13
2.4	Santé au travail – Prévention.....	13
2.5	Action sociale .....	13
2.6	Action favorisant l’insertion.....	13
3	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	14
3.1	Réunion des Conseils Communautaires – Commissions – Bureau .....	14
3.2	Arrêtés.....	14
3.3	Registre des délibérations du Conseil Communautaire.....	14
3.4	Le service financier.....	20
3.5	Marchés publics .....	21
4	BUDGET.....	22
4.1	Vote des quatre taxes .....	22
4.2	Comptes administratifs 2018.....	22
4.2.1	Compte administratif 2018 - BUDGET GENERAL .....	22
4.2.2	Compte administratif 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT EN DSP .....	25
4.2.3	Compte administratif 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE .....	25
4.2.4	Compte administratif 2018 - BUDGET ORDURES MENAGERES.....	26
4.3	ENCOURS DE LA DETTE (Budget général et budgets annexes DSP et régie).....	26
4.4	RECETTES (Subventions, primes, remboursements divers) 2018 .....	27
5	CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020 .....	29
6	FONCTIONNEMENT PAR COMPETENCES.....	30
6.1	GEMAPI (Gestion de l’Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).....	30
6.2	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	31
6.3	AMENAGEMENT DU NUMERIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE.....	31
6.4	VOIRIES ET AMENAGEMENTS .....	32
6.5	SERVICES COMMUNS .....	36
6.6	ASSAINISSEMENT .....	38
6.6.1	Assainissement en Délégation de Service Public.....	38
	<b>Commune de Lignièrès</b> .....	39
	<b>Commune de Châteauneuf / Corquoy/ Lapan / Saint Symphorien / Venesmes</b> .....	41
	<b>Commune de Levet</b> .....	42
6.6.2	Assainissement en régie .....	44
6.7	URBANISME – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi).....	50
6.8	ENFANCE JEUNESSE .....	55
6.9	ORDURES MENAGERES .....	62
6.10	TOURISME.....	62
6.10.1	Compétence tourisme partagée entre l’office de tourisme Lignièrès et bureau touristique Châteauneuf sur Cher .....	62
6.10.2	GITE COLBERT ABC.....	65
6.11	AERODROME.....	67
6.12	CULTURE.....	67
7	MATERIEL.....	69
8	COMMUNICATION.....	70

## PRÉAMBULE

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le présent rapport a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan de l'activité 2018 de la Communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences. Au-delà d'un acte administratif, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la volonté conduite par la Communauté de Communes à destination des communes, mais aussi des citoyens de celle-ci.

## 1 PRESENTATION

### 1.1 Présentation générale

Créée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2010, la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher dont le siège se situe 2 rue Brune à Châteauneuf sur Cher (18190) est composée de 16 communes initialement. Ont intégré au 01/01/2013 trois nouvelles communes (Levet, Saint Baudel et Sainte Lunaise). En 2018, la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher s'étend sur 19 communes.



## Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

<u>Région</u>	<u>Centre- Val de Loire</u>
<u>Département</u>	<u>Cher</u>
<u>Nombre de communes</u>	19
<u>Siège</u>	<u>Châteauneuf sur Cher</u>
<u>Superficie</u>	Environ 400 <u>km<sup>2</sup></u>
<u>Population</u>	8 967 hab. (Population DGF 2018)
Date de création	<u>21 décembre 2010</u>
<u>Président</u>	Dominique BURLAUD

### Liste des communes de l'intercommunalité

Nom	Code Insee	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population DGF* 2018
Châteauneuf-sur-Cher (siège)	18058	21,97	1 583
La Celle-Condé	18043	30,94	236
Chambon	18046	13,91	198
Chavannes	18063	24,06	189
Corquoy	18073	22,62	252
Crézançay-sur-Cher	18078	7,65	71
Lapan	18122	10,50	211
Levet	18126	25,97	1 451
Lignières	18127	21,88	1 532
Montlouis	18152	18,98	117
Saint-Baudel	18199	30,09	293
Saint-Loup-des-Chaumes	18221	18,55	318
Sainte-Lunaise	18222	13,95	25
Saint-Symphorien	18236	9,54	156
Serruelles	18250	7,51	76
Uzay-le-Venon	18268	34,60	430
Vallenay	18270	25,66	785
Venesmes	18273	31,76	933
Villecelin	18283	9,39	111

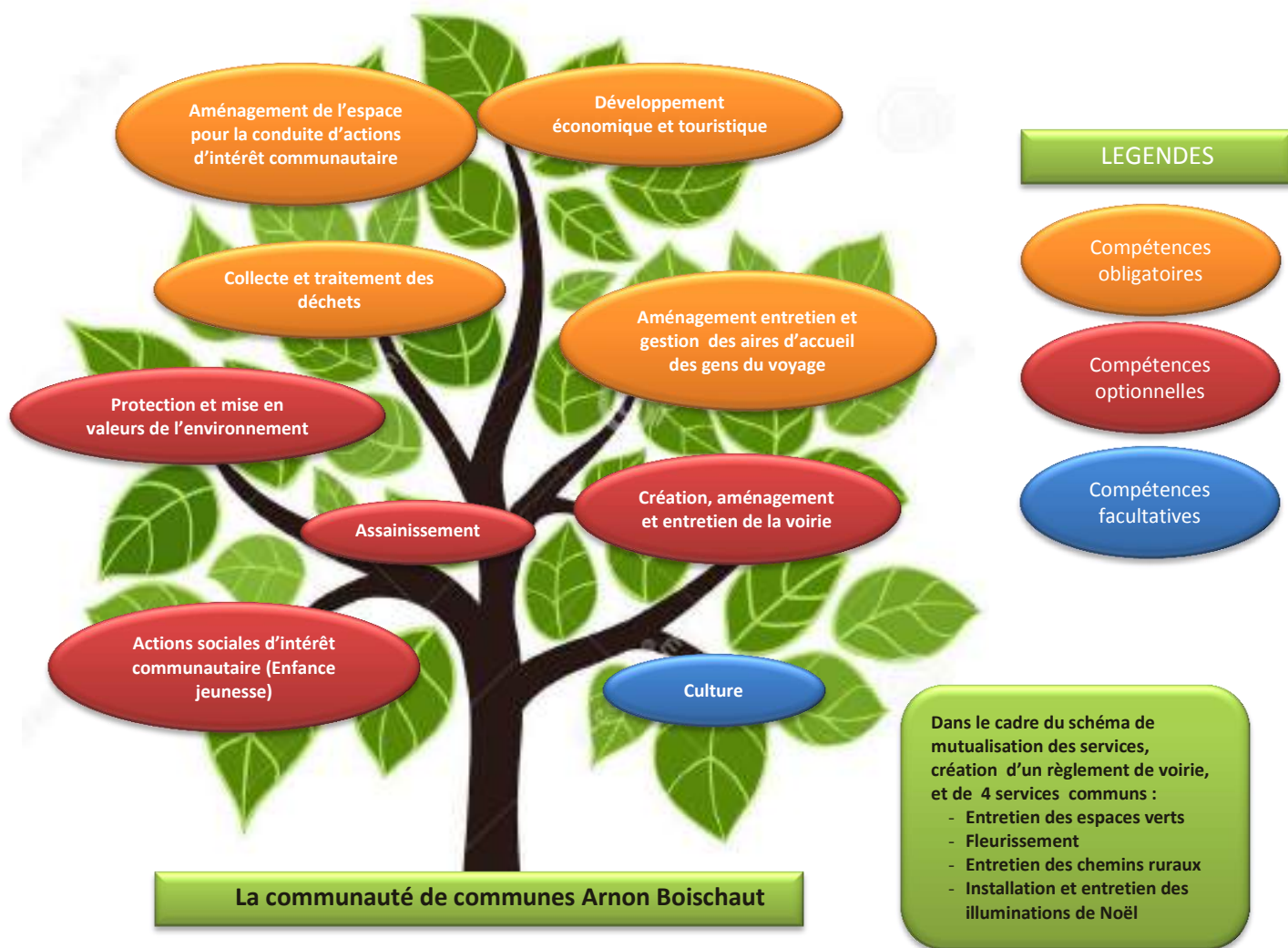
\*population DGF (Total population INSEE + Résidence secondaire)

L'année 2018 a vu naître une procédure de communes nouvelles entre Corquoy et Sainte Lunaise. La commune nouvelle de Corquoy sera alors créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 1.2 LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### LES STATUTS

Les domaines d'actions de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) en vigueur, (Loi MAPTAM et loi NOTRe) en redéfinissant les compétences. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les domaines de compétences de votre communauté de communes sont :



La communauté de communes a rédigé et reclassé ses compétences en concordance avec la rédaction issue de la loi NOTRe et à intégrer les nouvelles compétences obligatoires transférées par la loi avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aucune modification statutaire n'est intervenue en 2018.

## **1- Groupe de compétences obligatoires**

### **1-1 Aménagement de l'espace**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires
  - o Entretien des sentiers de randonnées y compris signalétique
  - o Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT
  - o Création et/ou gestion de structures d'accueil et d'hébergement propriété de la Communauté de Communes.
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Élaboration d'un Plan Local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

### **1-2 Actions de développement économique et touristique**

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires et touristiques, portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme

### **1-3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

### **1-4 Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés**

## **2 - Groupe de compétences optionnelles**

### **2-1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- Soutien et accompagnement au développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal
- Exploitation des énergies renouvelables sur les installations propriétés de la communauté de communes.

### **2-2 Création, aménagement et entretien de la voirie**

### **2-3 Action sociale d'intérêt communautaire**

- Mise en place de structures pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Organisation des activités périscolaires et des accueils collectifs de mineurs, à l'exclusion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

### **2-4 Assainissement**

## **3 - Groupe de compétences facultatives**

### **3-1 Culture**

- Participation au développement des pratiques culturelles intéressant l'ensemble du territoire
- Soutien et développement du projet artistique et culturel porté par l'association Les Bains Douche via une convention d'objectifs Scène de musiques actuelles
- Concours financiers aux associations culturelles du territoire proposant aux publics les plus larges et les plus variés une action culturelle de qualité

## *L'INTERET COMMUNAUTAIRE*

Pour mémoire, **l'intérêt communautaire est désormais défini depuis la loi MAPTAM du 28/01/2014, par délibération du conseil communautaire à la majorité des 2/3 de ses membres.**

Ainsi la délibération 16-115 du 9/11/2016 a pour objet de lister l'intérêt communautaire, antérieurement défini et retiré des statuts :

La délibération N°18-95 du 28/11/2018 a complété cet intérêt communautaire. (Voir page 31/70 – 6.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)

### I- Intérêt communautaire des compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire :  
Création et/ou gestion de structures d'accueil et d'hébergement sauf hôtels et terrains de campings existants ou futurs : gestion du gîte Colbert ABC.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire  
Sont déclarés d'intérêt communautaire les projets d'aménagement global en faveur de la sauvegarde, du développement et de la création des petits commerces dans les bourgs des communes de plus de 700 habitants.

### II- Intérêt communautaire des compétences optionnelles

- Création, aménagement et entretien de la voirie.  
L'intérêt communautaire est défini dans le règlement de voirie annexé à la délibération avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Action sociale d'intérêt communautaire en faveur du secteur de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
  - Aménagement, construction et gestion des structures d'accueil de la communauté de communes : accueil périscolaire, centre de loisirs et crèches.
  - Dans le cadre de la mise à disposition de bâtiment par les communes nécessaire à l'exercice des activités liées à la compétence, les modalités sont fixées par convention.
  - Participation au financement et à l'organisation de la formation pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) des personnes âgées de plus de 17 ans du territoire intercommunal.

## LES SERVICES COMMUNS

Suite aux réflexions menées avec l'ensemble des élus quant à la création de services mutualisés entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'inscrivant dans une logique de solidarité intercommunale, 3 conventions de mise en place d'un service commun (entretien des chemins ruraux, espaces verts fleurissement, et installation et entretien des illuminations de Noël) ont été signées entre la communauté de communes et les communes du territoire.

### 1.3 Présentation des élus et des différentes commissions

## ORGANIGRAMME

**M. Dominique BURLAUD**  
Président de la communauté de  
communes Arnon Boischaut Cher

**Mme Elisabeth BARBIER**  
**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**  
(Enfance, jeunesse)

**M. Philippe ANDRIAU**  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président**  
(Voirie, assainissement)

**M. Jean-Roger MATHÉ**  
**3<sup>ème</sup> Vice-Président**  
(Communication, culture, développement  
économique, tourisme)

**4<sup>ème</sup> Vice-Président**  
(Démission et non  
remplacement depuis 2015)

**M. Guy LABAN**  
**5<sup>ème</sup> Vice-Président**  
(Personnel, matériel)

### 1.3.1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2018	
	Titulaires	Suppléants
LA CELLE CONDÉ	Alain MANSSENS	Daniel GAILLARD Remplace Annie ALAPHILIPPE
CHAMBON	Maryse JACQUIN-SALOMON	Reine EININGER
CHATEAUNEUF SUR CHER	William PELLETIER Marie-Christine SOUPIZET Pascal LANDOIS François GAMBADE Rémy DESBOIS Florence PIERRE	
CHAVANNES	Guy MOREAU	Gilles LETELU
CORQUOY	Dominique BURLAUD	Gilbert GALLIOT
CREZANÇAY SUR CHER	Annie DUBAUD	Eric BAILLARD
LAPAN	Annie RADUGET	Jean BORELLO
LEVET	Bruno MARÉCHAL Véronique RICHARD Baptiste TALLAN Nadine SENDEL Agnès SZWIEC	
LIGNIÈRES	Elisabeth BARBIER Roland TALLON Monique DUPRIX Jérôme PERCHET Daniel DAUBORD Véronique BAEZA-GLOMON	
MONTLOUIS	Isabelle HUE	Brigitte GUEDJ
SAINT BAUDEL	Fabienne PINCZON du SEL	Françoise BERNARDIN
SAINT LOUP DES CHAUMES	Michel de PAULE	Jean-Paul BELLOT
SAINT SYMPHORIEN	Micheline JOUNEAU	Frédéric RIVIÈRE
SAINTE LUNAISE	Amélie JOCHYMS	Éric NERON
SERRUELLES	Alain HORZINSKI	Monique AUBAILLY
UZAY LE VENON	Jean-Roger MATHÉ	Gilles DELFOLIE
VALLENAY	Christian FAUCHER Martine GARCIOUX Philippe ANDRIAU	
VENESMES	Gérard BEDOILLAT Guy LABAN Sonia TOUZET	
VILLECELIN	Sylviane CAGLIONI	Angélique WOZNIK

### 1.3.2 LES MEMBRES DU BUREAU ET DES COMMISSIONS en 2018

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE

Dominique BURLAUD- Elisabeth BARBIER - Philippe ANDRIAU - Jean-Roger MATHÉ – Bruno MARECHAL - Guy LABAN- Maryse JACQUIN-SALOMON- William PELLETIER- Guy MOREAU- Alain MANSENS- Annie DUBAUD – Annie RADUGET- Isabelle HUE - Michel De PAULE - Alain HORZINSKI - Micheline JOUNEAU- Fabienne PINCZON du SEL- Amélie JOCHYMS - Sylviane CAGLIONI.

#### LES COMMISSIONS

##### Appel d'offres et commission MAPA : Président : Dominique BURLAUD

Titulaires	Maryse JACQUIN-SALOMON	François GAMBADE	Guy MOREAU	Gérard BEDOILLAT	Jean-Roger MATHÉ
Suppléants	Amélie JOCHYMS	Annie RADUGET	Guy LABAN	Agnès SZWIEC	Micheline JOUNEAU

##### Commission de délégation de service public : Président : Dominique BURLAUD (Depuis le 01/02/2017)

Titulaires	Guy LABAN	Christian FAUCHER	Baptiste TALLAN	Jean-Roger MATHÉ	Maryse JACQUIN-SALOMON
Suppléants	Gérard BEDOILLAT	Philippe ANDRIAU	Bruno MARECHAL	Alain HORZINSKI	Amélie JOCHYMS

##### Finances

Dominique BURLAUD - Elisabeth BARBIER - Fabienne PINCZON DU SEL - Maryse JACQUIN-SALOMON - Gérard BEDOILLAT - Jean-Roger MATHÉ – Philippe ANDRIAU- Alain HORZINSKI

##### Travaux/Voirie/Assainissement

Philippe ANDRIAU - Dominique BURLAUD - Baptiste TALLAN - Maryse JACQUIN-SALOMON - Michel de PAULE - Annie RADUGET - Alain MANSENS - Roland TALLON- Guy MOREAU - Christian FAUCHER – Gérard BEDOILLAT

##### Enfance/jeunesse

Elisabeth BARBIER- Dominique BURLAUD- Marie-Christine SOUPIZET- Véronique RICHARD- Martine GARCIOUX- Jean-Roger MATHÉ- Sylviane CAGLIONI– Maryse JACQUIN-SALOMON – Nadine SENDEL

##### Commission Convention Territoriale Globale (Créée le 27/09/2017)

Elisabeth BARBIER- Dominique BURLAUD- Marie-Christine SOUPIZET- Véronique RICHARD- Martine GARCIOUX- Jean-Roger MATHÉ- Sylviane CAGLIONI– Maryse JACQUIN-SALOMON – Nadine SENDEL- Isabelle HUE – Annie RADUGET – Guy LABAN

##### Personnel et matériel

Guy LABAN - Dominique BURLAUD – Philippe ANDRIAU - Gérard BEDOILLAT - Bruno MARECHAL - Jean-Roger MATHÉ - Sylviane CAGLIONI

##### Environnement/espaces verts

Dominique BURLAUD- William PELLETIER- François GAMBADE - Elisabeth BARBIER- Michel de PAULE - Alain MANSENS - Isabelle HUE

##### Développement économique

Dominique BURLAUD - Elisabeth BARBIER – Monique DUPRIX - Maryse JACQUIN-SALOMON - Annie RADUGET – Gérard BEDOILLAT – Christian FAUCHER – François GAMBADE – Bruno MARECHAL – Jean-Roger MATHÉ – William PELLETIER

### Accessibilité aux personnes handicapées

Dominique BURLAUD - Baptiste TALLAN - François GAMBADE – William PELLETIER – Philippe ANDRIAU - Amélie JOCHYMS

### Statutaire et réglementaire

Dominique BURLAUD - Pascal LANDOIS – William PELLETIER - Jean-Roger MATHÉ - Elisabeth BARBIER - Philippe ANDRIAU - Bruno MARECHAL – Christian FAUCHER – Gérard BEDOILLAT – Guy LABAN

### Culture/Tourisme/Communication

Jean-Roger MATHÉ- Dominique BURLAUD- Amélie JOCHYMS- Monique DUPRIX- Maryse JACQUIN-SALOMON - Véronique RICHARD- Sylviane CAGLIONI- Annie RADUGET- Annie DUBAUD- Alain MANSENS – Nadine SENDEL – Isabelle HUE – Micheline JOUNEAU

### Santé

William PELLETIER - Maryse JACQUIN-SALOMON – Gérard BEDOILLAT - Jean-Roger MATHÉ- François GAMBADE – Bruno MARECHAL

### Réhabilitation du bâtiment Colbert (Créée au conseil communautaire du 4/07/2018)

William PELLETIER – Jean-Roger MATHÉ – Baptiste TALLAN – Amélie JOCHYMS – Guy MOREAU – Florence PIERRE

### DÉLÉGUÉS PAYS BERRY SAINT AMANDS

*Délégué titulaire* : Elisabeth BARBIER - *Délégué suppléant* : Alain MANSENS

*Déléguée Adacef* : Elisabeth BARBIER

*Représentant Charte Paysagère* : François GAMBADE

### DÉLÉGUÉS SMIRTOM

Titulaire	Alain MANSENS	Michel De PAULE	Christian FAUCHER	Dominique BURLAUD
Suppléant nominatif	François GAMBADE	Bruno MARECHAL	Jérôme PERCHET	Annie RADUGET

### SMEAL

*Délégués titulaires* : Guy MOREAU, François GAMBADE

### DÉLÉGUÉ de L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES TERRITOIRES DU CHER (AD2T)

Jean-Roger MATHÉ

### TOURAINES CHER NUMERIQUE (ancien NUMERIC 18)

Jean-Roger MATHÉ (titulaire) – Guy LABAN (suppléant)

### CNAS

*Collège des élus* : Guy LABAN - *Collèges des agents* : Corinne BUJAS

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LIGNIERES au 01/01/2017 (Elus en 2016 pour prise d'effet au 01/01/2017)

Dominique BURLAUD – Jean-Roger MATHÉ – Alain MANSENS - Annie RADUGET – Nadine SENDEL – Maryse JACQUIN SALOMON - Monique DUPRIX – Amélie JOCHYMS

## **COMPETENCE GÉMAPI :**

### **DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON DE L'AIRAIN ET DE LEURS AFFLUENTS (SIAB3A)**

#### **Titulaires (3délégués)**

Guy MOREAU  
Bruno MARECHAL  
Jean-Roger MATHÉ

#### **Suppléants (3 délégués)**

Gilles LETELU  
Xavier MORAND  
Cécile REGRAIN

### **DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES (SIRAH sur l'Arnon)**

#### **Titulaires (7 délégués)**

Maryse JACQUIN-SALOMON  
Alain MANSENS  
Monique DUPRIX  
Isabelle HUE  
Fabienne PINCZON du SEL  
Gérard BEDOILLAT  
Sylviane CAGLIONI

#### **Suppléants (7 délégués)**

Yvon CONTENT  
André NABOUDÉ  
Daniel DAUBORD  
Philip RICHARDSON  
Michel BONNET  
Claude SANGLIER  
Angélique WOZNIAK

### **SECTION DEPARTEMENTAL DU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (SD-CRHH)**

M. BURLAUD (membre de droit) – Mme SENDEL (représentante)

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPETENCE GEMAPI**

Un groupe de travail a été constitué sur la compétence GEMAPI afin de mieux appréhender les responsabilités juridiques nouvelles et les obligations communautaires posées sur les bassins versants au titre des différentes directives.

Cette commission « ad-hoc » est composée comme suit

MMES DUPRIX, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, RADUGET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, FAUCHER, GAMBADE, MANSENS, PELLETIER.

## **2 LE SERVICE DU PERSONNEL – RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Missions principales**

- Gérer la carrière des agents titulaires et les situations administratives des non-titulaires
- Calculer et traiter les rémunérations des agents
- Gérer et suivre les absences des agents (congrés, arrêts de travail)
- Assurer le recrutement des agents permanents et non-permanents
- Définir et mettre en œuvre le plan de formation de la collectivité
- Préparer les saisines des instances de dialogues
- Assurer le suivi de l'activité « ressources humaines »

**48 agents répartis comme suit** (au 31 décembre) : (= par rapport à 2017)

- 29 titulaires (dont 2 temps non complets) (-4)
- 3 apprentis (-1)
- 2 contrats aidés (+2)
- 0 emploi d'avenir (-1)
- 12 CDD (2 permanents et 10 non-permanents) (+1)
- Mutualisation : 8 mises à disposition (-1)

**Mouvements 2018**

- 7 recrutements (1 CDD permanent - 6 CDD non permanents)\*
- 3 départs (1 départs à la retraite – 2 mutations)
- 0 avancements de grade
- 2 nominations stagiaires
- 0 titularisations
- 0 promotion interne

\*recrutement de CDD à temps non complet pour le service enfance jeunesse en remplacement d'agents en maladie ou pour accroissement d'activité.

**Coûts**

Chapitre PERSONNEL	1 572 517,22 €
Dont personnel mis à disposition de la CDC	59 850,15 €

**ABSENTEISME** : 1 378 jours (- 246)

(soit 28,71 jours en moyenne par agent) (33,14 jours en 2017)

*Répartis comme suit :*

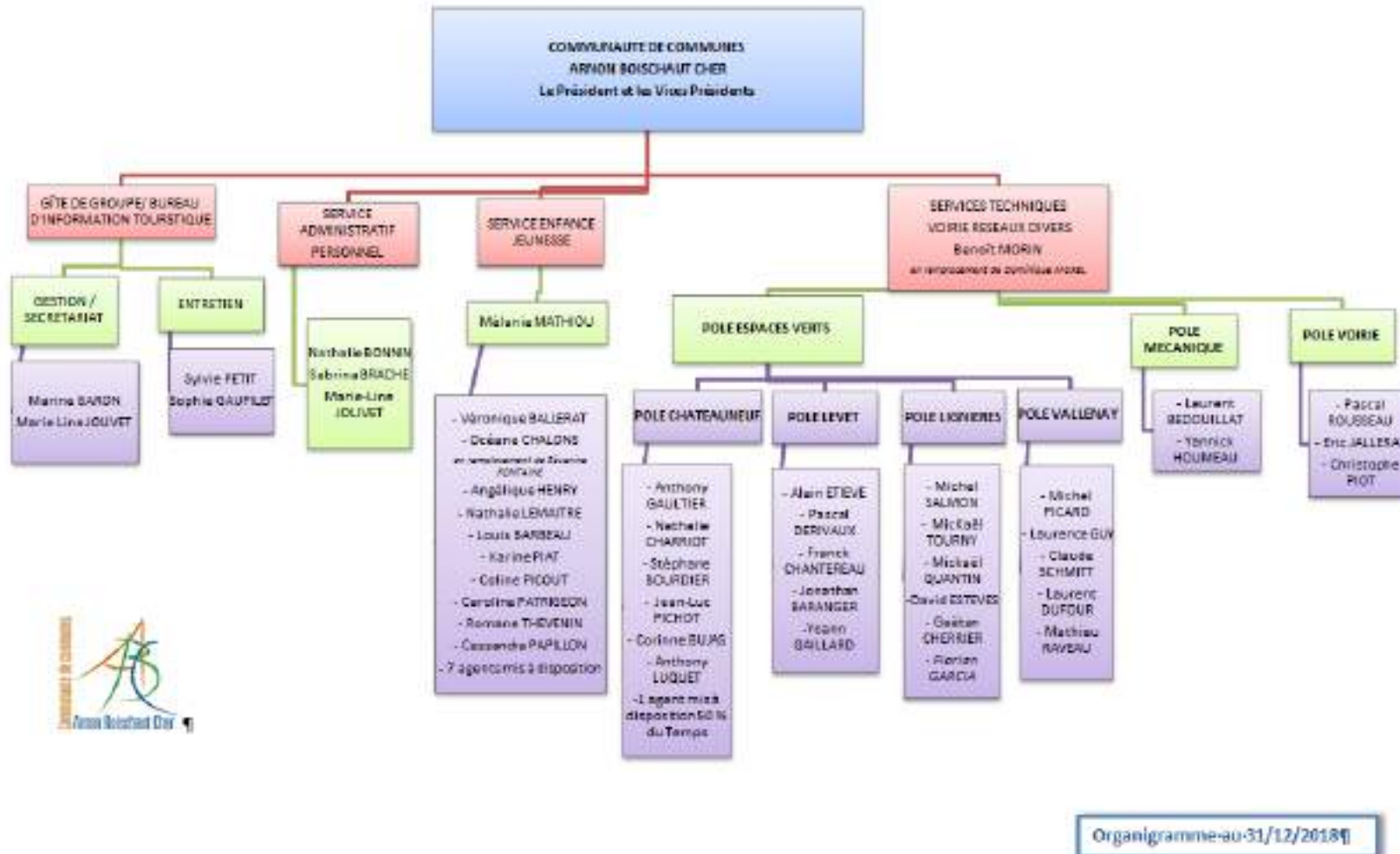
- 1 338 jours pour maladie :
    - Maladie ordinaire (232 jours)
    - 3 arrêts pour longue durée et longue maladie (total de 793 jours) (4 en 2017),
    - 2 arrêts pour accident (25 jours) et 1 arrêt pour maladie professionnelle (29 jours)
    - 2 congés maternité (248 jours) et 1 congé de paternité (11 jours)
- 40 jours pour autorisations spéciales d'absence

## 2.2 Organigramme et composition

Les 46 agents sont répartis dans 3 filières :

- administrative --> 4 (8,7 % de l'effectif total, dont 50% de titulaires et 25 % de stagiaires)
- technique --> 31 (84,8 % de l'effectif total, dont 93,5 % de titulaires et 3,2 % de stagiaires)
- animation > 11 (23,9 % de l'effectif total, dont 9,1 % de titulaires)

Parmi les agents mis à disposition, 87,5 % sont issus de la filière animation et 12,5 % de la filière technique. La filière animation regroupe des agents plus jeunes que dans les autres filières.



## 2.3 Formation du personnel

---

Le service veille à ce que chaque agent soit à jour dans son parcours de formations obligatoires, recense les besoins de formation et oriente les agents en fonction de leur souhait.

On recense 121,5 jours de formation pour 2018 (+30), essentiellement accomplies par le biais du CNFPT (Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale).

Des formations financées par la CDC (hors cotisation obligatoire) ont été suivies :

- 33 agents formés au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- 8 agents formés au Certiphyto + 2 tests en primo
- 6 agents formés au CACES Mini Pelle + 6 agents formés au CACES nacelle (CACES R372M Cat1 et CACES R386)
- 5 agents formés à l'habilitation électrique
- 3 agents de prévention ont suivi leur formation continue

L'ensemble de ces formations représente un coût de 15 530,43 €.

## 2.4 Santé au travail – Prévention

---

Chaque année des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail sont prises, consécutivement aux prescriptions du service de médecine du travail ou à l'initiative de la collectivité.

En 2018, des améliorations au niveau des conditions de travail ont été apportées, notamment :

- général : rédaction du règlement intérieur
- services techniques : formations visant à améliorer la sécurité des agents (CACES, PSC1...), achat de nouveaux EPI. Le budget alloué aux vêtements de travail représente 7 625,45 €.
- services administratif/enfance jeunesse : aménagement de la salle d'archives

## 2.5 Action sociale

---

Le personnel bénéficie d'une Aide sociale par l'adhésion au CNAS, organisme national proposant une large gamme de services, d'avantages et de prestations (coût 9 635 €). Le montant des aides et prestations versées en 2018 s'élève à 5 383 € (ne sont pas comptabilisées les réductions directes).

Le taux de retour est donc supérieur à 55,87 %.

Un repas à l'occasion des fêtes de fin d'année a été également organisé le 20/12/2018 pour le personnel et les élus à la salle des fêtes de Venesmes.

## 2.6 Action favorisant l'insertion

---

**Formation** : la collectivité s'investit régulièrement pour l'insertion des jeunes et des personnes en cours de formation :

- **Par la voie de l'apprentissage** : 4 apprentis sont encadrés par des agents expérimentés dans le domaine des espaces verts et du fleurissement, qui les aide notamment à mettre en place leur projet professionnel.
- **Par le biais d'une formation qualifiante**. Le service enfance jeunesse a proposé une formation « BAFA » en 2018, intégralement financée par la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher. Ainsi, 5 personnes ont suivi la formation proposée par la Fédération des Œuvres Laïques. Ils ont réalisé leur stage pratique dans les accueils périscolaires ou extrascolaires de la collectivité.
- **Par le biais de conventions de stage**. En 2018, 1 personne a été accueillie au sein du service mécanique. Ces stages concernent autant des élèves de 3<sup>ème</sup>, des lycéens que des personnes en reconversion ou en formation pour adultes. L'octroi de gratification aux stagiaires a été décidé par le conseil communautaire (variable selon le type de stage).
- **Par le biais de convention pour TIG** (travaux d'intérêt général). Une convention avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Cher a été signée pour une durée de 5 ans (2017-2021) afin d'accueillir des personnes condamnées à des TIG relevant du domaine de compétences de la Communauté de Communes. 140 heures ont ainsi été réalisées en 2018.

### 3 FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

#### 3.1 Réunion des Conseils Communautaires – Commissions – Bureau



Des réunions du président et des vice-présidents ont eu lieu environ tous les quinze jours les mercredis sauf pendant la période estivale.

#### 3.2 Arrêtés

106 arrêtés ont été pris par Monsieur le Président durant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

#### 3.3 Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Numéro Acte	Date	OBJETS
2018-1	24/01/2018	Compétence GEMAPI: élection des délégués au syndicat intercommunal d'aménagement des bassins de l'Auron de l'Airain et de leurs affluents (SIAB3A)
2018-2	24/01/2018	Compétence GEMAPI: élection des délégués au syndicat intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques (SIRAH sur l'Arnon)
2018-3	24/01/2018	Contrat d'assurances généraux: lancement de la procédure de consultation de marché public
2018-4	24/01/2018	Avis sur le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)
2018-5	24/01/2018	4L TROPHY: attribution d'une subvention exceptionnelle
2018-6	24/01/2018	Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2018: budget général
2018-7	24/01/2018	Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2018: budget annexe de l'assainissement collectif en régie
2018-8	21/02/2018	Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif de la commune de Lignières
2018-9	21/02/2018	Modification en cours d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et du réseau d'eau pluviale rue Nationale à Levet

Numéro Acte	Date	OBJETS
2018-10	21/02/2018	Modification en cours d'exécution du marché d'assurance général en cours
2018-11	21/02/2018	Travaux d'urgence de réfection du réseau d'assainissement d'eaux usées sur la RD3 à Vallenay
2018-12	21/02/2018	Travaux d'urgence de réfection du réseau d'assainissement d'eaux usées sur la RD3 à Vallenay: demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DTER 2018
2018-13	21/02/2018	Travaux d'urgence de réfection du réseau d'assainissement d'eaux usées sur la RD3 à Vallenay: demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
2018-14	21/02/2018	Contrat de Territoire 2017-2020 - Convention entre les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Levet, Lignièrès, la Communauté de communes et le Conseil départemental
2018-15	21/02/2018	Validation du projet de contrat régional de solidarité territoriale
2018-16	21/02/2018	Installation du COPIL (comité de pilotage): désignation des membres
2018-17	21/02/2018	Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet en CDD pour accroissement saisonnier d'activité
2018-18	21/02/2018	Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet en CDD pour accroissement temporaire d'activité
2018-19	21/02/2018	Renouvellement d'un poste d'adjoint technique à temps non complet en CDD pour accroissement temporaire d'activité
2018-20	21/02/2018	Aide à la formation BAFA: participation de la communauté de communes pour l'année 2018
2018-21	21/02/2018	Fixation des tarifs semaine été 2018 en ALSH
2018-22	11/04/2018	Instauration d'astreintes
2018-23	11/04/2018	Suppression de postes vacants
2018-24	11/04/2018	Créances éteintes (compte 6542) - budget annexe "ordures ménagères"
2018-25	11/04/2018	Suppression de l'amortissement des travaux de voirie et des bâtiments affectés à un service public
2018-26	11/04/2018	Reprise sur amortissement budget général
2018-27	11/04/2018	Création de postes pour l'accueil de loisirs été 2018 en Contrats d'engagement éducatif (CEE) - détermination des forfaits
2018-28	11/04/2018	Tarifs des activités jeunes été 2018
2018-29	11/04/2018	Tarifs des services enfance jeunesse pour l'année scolaire 2018-2019

Numéro Acte	Date	OBJETS
2018-30	11/04/2018	Versement de fonds de concours d'investissement à la commune de Lignièrès - soutien au projet d'installation de professionnel de santé
2018-31	11/04/2018	Versement de fonds de concours d'investissement à la commune de Levet - soutien au projet d'installation de professionnel de santé
2018-32	11/04/2018	Approbation du compte de gestion 2017: budget ordures ménagères
2018-33	11/04/2018	Approbation du compte de gestion 2017: budget assainissement collectif en régie
2018-34	11/04/2018	Approbation du compte de gestion 2017: budget assainissement collectif en DSP
2018-35	11/04/2018	Approbation du compte de gestion 2017: budget général
2018-36	11/04/2018	Approbation du compte administratif 2017: budget ordures ménagères
2018-37	11/04/2018	Approbation du compte administratif 2017: budget assainissement collectif en régie
2018-38	11/04/2018	Approbation du compte administratif 2017: budget assainissement collectif en DSP
2018-39	11/04/2018	Approbation du compte administratif 2017: budget général
2018-39 BIS	11/04/2018	Approbation du compte administratif 2017: budget général - annule et remplace la délibération n° 18-39 bis du 11 avril 2018
2018-40	11/04/2018	Affectation du résultat 2017: budget assainissement collectif en DSP
2018-41	11/04/2018	Affectation du résultat 2017: budget général
2018-42	11/04/2018	Versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe des ordures ménagères
2018-43	11/04/2018	Vote des taux des taxes locales
2018-44	11/04/2018	Vote du budget primitif 2018: budgets annexes des ordures ménagères, de l'assainissement collectif en régie et de l'assainissement collectif en DSP et budget principal
2018-45	30/05/2018	Attribution du marché d'assurances générales
2018-46	30/05/2018	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - aménagement ancien hospice Colbert sis rue du Château à Châteauneuf-sur-Cher
2018-47	30/05/2018	DM1 - budget annexe "assainissement en DSP": virement et augmentation de crédits
2018-48	30/05/2018	Créances éteintes (compte 6542) - budget général et budgets annexes "assainissement en régie" et "ordures ménagères"

Numéro Acte	Date	OBJETS
2018-49	30/05/2018	Versement de fonds de concours d'investissement à la commune de Chavannes
2018-50	30/05/2018	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème)
2018-51	30/05/2018	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (29/35ème) par avancement de grade
2018-52	30/05/2018	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème) par avancement de grade
2018-53	30/05/2018	Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet
2018-54	30/05/2018	Création de 7 postes d'adjoint d'animation échelon 1 à temps non complet en CDD suivant l'article 3-3 alinéa 4 à compter du 1er septembre 2018
2018-55	30/05/2018	Application du nouveau règlement du PLUi
2018-56	30/05/2018	Modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A)
2018-57	30/05/2018	Modification des statuts du syndicat intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques (Sirah sur l'Arnon)
2018-58	30/05/2018	Versement de subventions culturelles aux divers organismes et associations
2018-58 BIS	30/05/2018	Versement de subventions culturelles aux divers organismes et associations - annule et remplace la délibération n° 18-58 du 30/05/2018
2018-59	30/05/2018	Versement d'une subvention à l'office de tourisme de Lignièrès pour un encart promotionnel touristique sur le guide vacances "l'été en Berry"
2018-60	30/05/2018	Versement d'une subvention à l'office de tourisme de Lignièrès pour la création du site internet
2018-61	30/05/2018	Tarifs du gîte Colbert ABC 2020
2018-62	04/07/2018	Rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif 2017
2018-63	04/07/2018	Adoption des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en DSP 2017
2018-64	04/07/2018	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en régie 2017
2018-65	04/07/2018	Choix du mode de gestion du service assainissement collectif sur le périmètre de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher2
2018-66	04/07/2018	Approbation de la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et la communauté de communes Arnon Boischaud Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et Dunois
2018-67	04/07/2018	Retrait de la délibération n° 18-54 relative à la création de 7 postes d'adjoint d'animation à temps non complet en CDD

Numéro Acte	Date	OBJETS
2018-68	04/07/2018	Création de 9 postes d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet à compter du 1er septembre 2018
2018-69	04/07/2018	Contrats d'apprentissage
2018-70	04/07/2018	Renouvellement d'un poste d'adjoint technique à temps non complet en CDD pour accroissement temporaire d'activité
2018-71	04/07/2018	Renouvellement d'un poste d'adjoint technique à temps complet en CDD pour accroissement temporaire d'activité
2018-72	04/07/2018	Nouveau règlement intérieur du service enfance jeunesse
2018-72 BIS	04/07/2018	Nouveau règlement intérieur du service enfance jeunesse - annule et remplace la délibération n° 18-72 du 4 juillet 2018
2018-73	25/07/2018	Attribution du marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Nationale à Levet
2018-74	25/07/2018	Désignation d'un représentant au sein de la section départementale du comité régionale de l'habitat et de l'hébergement (SD-CRHH)
2018-75	25/07/2018	Remboursement de sinistre à un particulier relatif à une dégradation de bordure de trottoir
2018-76	25/07/2018	Versement de fonds de concours d'investissement à la commune de Chambon
2018-77	25/07/2018	Cession de matériel
2018-78	25/07/2018	Modification du règlement intérieur du personnel
2018-79	25/09/2018	DM1 - budget général: virement et augmentation de crédits
2018-80	25/09/2018	DM1 - budget annexe "assainissement en régie": augmentation de crédits
2018-81	25/09/2018	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Lignièrès pour une opération inscrite dans le cadre de ses compétences
2018-82	25/09/2018	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Lignièrès pour une opération inscrite dans le cadre de ses compétences
2018-83	25/09/2018	Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un parcours emploi compétences (PEC)
2018-84	25/09/2018	Création de postes pour l'accueil de loisirs petites vacances 2018/2019 en Contrats d'engagement éducatif (CEE) - détermination des forfaits
2018-85	25/09/2018	Demande de subvention auprès de la CAF du Cher pour l'acquisition de matériels de restauration pour les mercredis midi sur le site de Levet
2018-86	25/09/2018	Taxe de séjour: délibération approuvant l'évolution du barème des tarifs au 1er janvier 2019

Numéro Acte	Date	OBJETS
2018-87	28/11/2018	Emprunt projet aménagement numérique sur le territoire de la communauté de communes
2018-88	28/11/2018	DM2 - Budget général: virements et augmentation de crédits
2018-89	28/11/2018	DM2 - Budget annexe assainissement en DSP: virements de crédits
2018-90	28/11/2018	Vote du tarif de la redevance assainissement collectif 2019 - budget régie
2018-91	28/11/2018	Vote des tarifs de la surtaxe assainissement 2019- DSP
2018-92	28/11/2018	Amortissement des immobilisations - fixation des durées
2018-93	28/11/2018	Remboursement des charges de personnel - budgets annexe assainissement régie, assainissement DSP et ordures ménagères
2018-94	28/11/2018	Créances éteintes (compte 6542) - budget général et budgets annexes "ordures ménagères"
2018-95	28/11/2018	Complétude de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire"
2018-96	28/11/2018	Mise en place des règlements d'intervention en faveur des entreprises
2018-97	28/11/2018	Création d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à compter du 1er janvier 2019
2018-98	28/11/2018	Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe (catégorie B) à temps complet et d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe (catégorie B) à temps complet
2018-99	28/11/2018	Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en CDD pour accroissement temporaire d'activité
2018-100	28/11/2018	versement de subventions culturelles: comice agricole de Lignièrès et association Levet de Rideau
2018-101	28/11/2018	Modification tarifaire chambres doubles
2018-102	28/11/2018	Aide à la formation BAFA: participation de la communauté de communes pour l'année 2019
2018-103	28/11/2018	Taxe foncière sur les propriétés bâties - exonération des locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un PECE occupé par une maison de santé
2018-104	28/11/2018	Occupation du domaine public - convention avec ENEDIS
2018-105	28/11/2018	Forfait indemnitaire convention de mise à disposition de locaux communaux - année 2019-2020
2018-106	28/11/2018	versement d'une subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées du département de l'Aude

### 3.4 Le service financier

Le service financier compte 4 agents polyvalents.

Les missions du service sont les suivantes :

- ❖ Élaboration des documents budgétaires et financiers (budget primitif, compte administratif, décisions modificatives)
- ❖ Exécution et contrôle budgétaire
- ❖ Préparation des commissions de finances et conseils communautaires
- ❖ Instruction des demandes de subventions et mandatement
- ❖ Gestion de la dette et de la trésorerie
- ❖ Gestion des immobilisations et suivi de l'inventaire physique et comptable
- ❖ Facturations
- ❖ Analyses financières

#### *Quelques chiffres*

- ✓ 4 budgets différents (principal, assainissement DSP, assainissement régie, ordures ménagères)
  - 4 budgets primitifs
  - 4 comptes administratifs
  - 5 Décisions modificatives
- ✓ 1 485 mandats émis (-53 par rapport à 2017)
- ✓ 634 titres émis (-105 par rapport à 2017)

Le tableau ci-dessous permet de dénombrer les mandats et titres transmis au comptable public et de mesurer l'activité du service.

	MANDATS	MANDATS ANNULATIFS	TITRES	TITRES ANNULATIFS
Budget général	1 261	20	419	5
Budget assainissement en DSP	61	2	39	0
Budget assainissement en Régie	105	7	29	5
Budget Ordures Ménagères	29	0	32	0
TOTAL	MANDATS :	1 485	TITRES :	529

### 3.5 Marchés publics

#### LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2018 (Ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016)

Tranche	Objet du marché	Date	attributaire	Code postal
<b>MARCHÉ DE TRAVAUX</b>				
25 000 € HT à 89 999,99 € HT	Travaux d'urgence de réfection du réseau d'assainissement d'eaux usées sur la RD3 à Vallenay	04/04/2018	BOISCHAUT TP	18200
90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Nationale à Levet	25/09/2018	ROCHETTE/TP PARIS/SN GOULET	18 000
5 225 000 € HT et plus				
<b>MARCHÉ DE FOURNITURES</b>				
25 000 € HT à 89 999,99 € HT				
90 000 € HT à 208 999,99 € HT				
209 000 € HT et plus				
<b>MARCHÉ DE SERVICES</b>				
25 000 € HT à 89 999,99 € HT	Contrat d'assurances généraux	13/06/2018	SMACL ASSURANCES	79 031
90 000 € HT à 208 999,99 € HT	Maîtrise d'œuvre - aménagement ancien hospice Colbert sis rue du Château à Châteauneuf-sur-Cher	18/06/2018	CARRE D'ARCHE	18000
209 000 € HT et plus				

## 4 BUDGET

### 4.1 Vote des quatre taxes

Depuis la création de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (01/01/2011), les membres des conseils communautaires successifs appliquent à l'unanimité leur volonté de gérer les deniers publics sans augmentation d'impôts. Cependant pour maintenir son programme d'équipements auprès de la population et considérant les nouvelles compétences transférées aux EPCI par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, et après avis de la commission des finances, le Conseil Communautaire a décidé d'augmenter pour l'année 2018 le taux des quatre taxes directes locales :

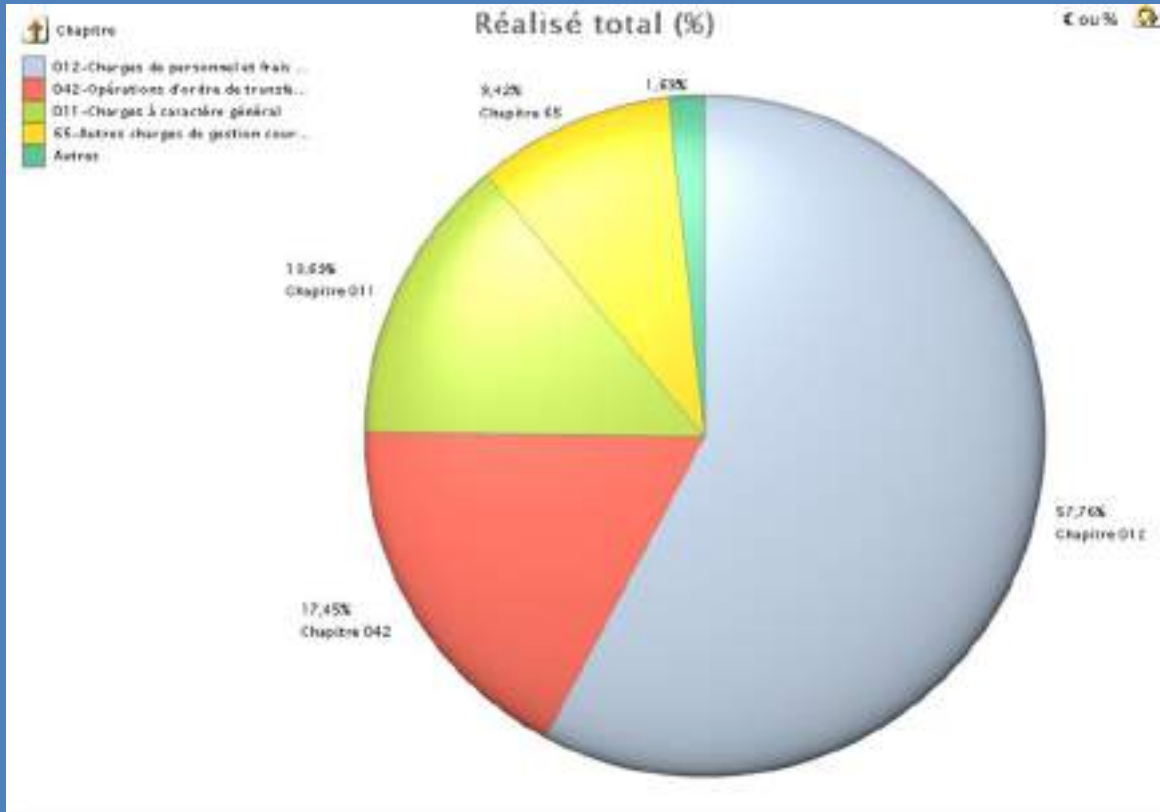
- Taxe d'habitation : ..... 10,90 % (+5,01 % par rapport à 2017)
- Taxe foncière – Bâti : ..... 10,00 % (+ 21,803 % par rapport à 2017))
- Taxe foncière – Non bâti : ..... 18,71 % (+ 4,994 % par rapport à 2017)
- Cotisation Foncière des Entreprises : ..... 9,48 % (+ 4,983 % par rapport à 2017)

### 4.2 Comptes administratifs 2018

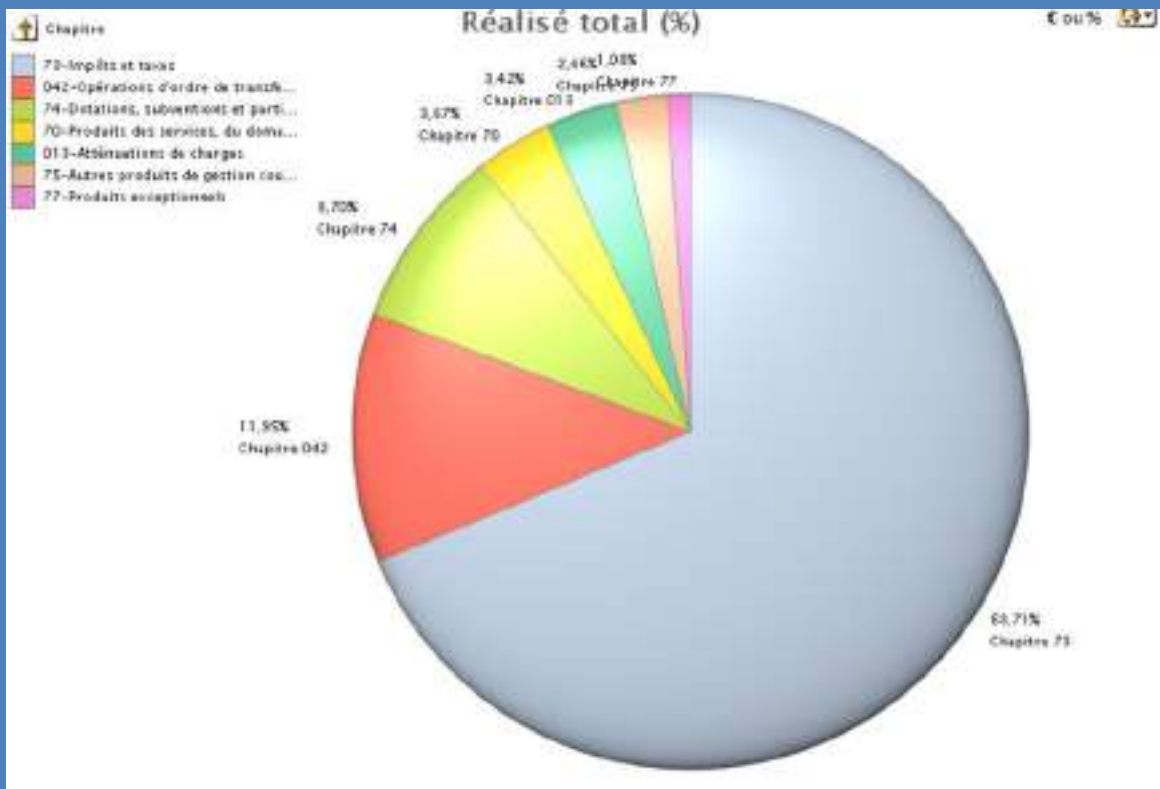
#### 4.2.1 Compte administratif 2018 - BUDGET GENERAL

		DEPENSES (en euro)	RECETTES (en euro)
<b>REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	2 618 956,47	G 3 012 013,29
	<b>Section d'investissement</b>	B 1 383 268,58	H 703 150,71
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C	I 380 166,04
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D	J 191 388,09
		=	=
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		=A+B+C+D 4 002 225,05	=G+H+I+J 4 286 718,13
<b>RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E	K
	<b>Section d'investissement</b>	F 1 461 157,00	L 1 207 320,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 1 461 157,00	=K+L 1 207 320,00
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	=A+C+E 2 618 956,47	=G+I+K 3 392 179,33
	<b>Section d'investissement</b>	=B+D+F 2 844 425,58	=H+J+L 2 101 858,80
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	=A+B+C+D+E+F 5 463 382,05	=G+H+I+J+K+L 5 494 038,13

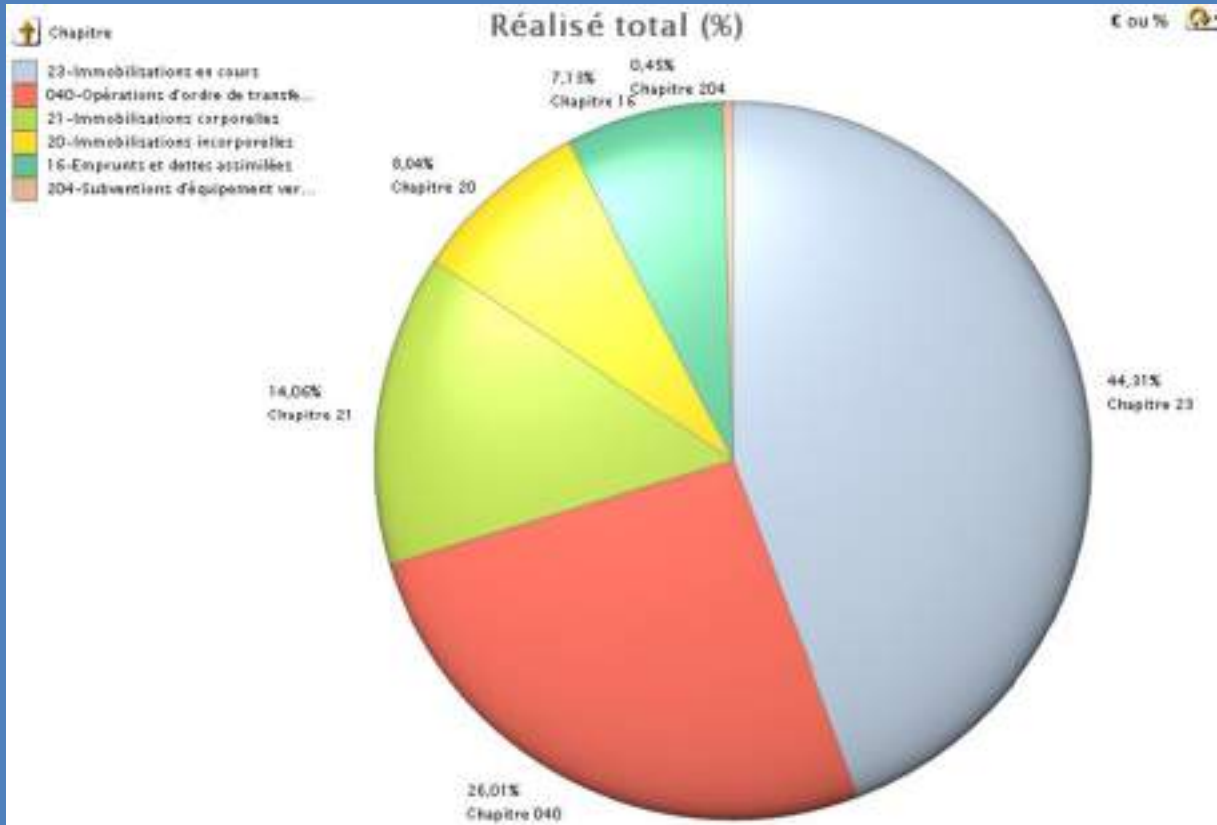
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



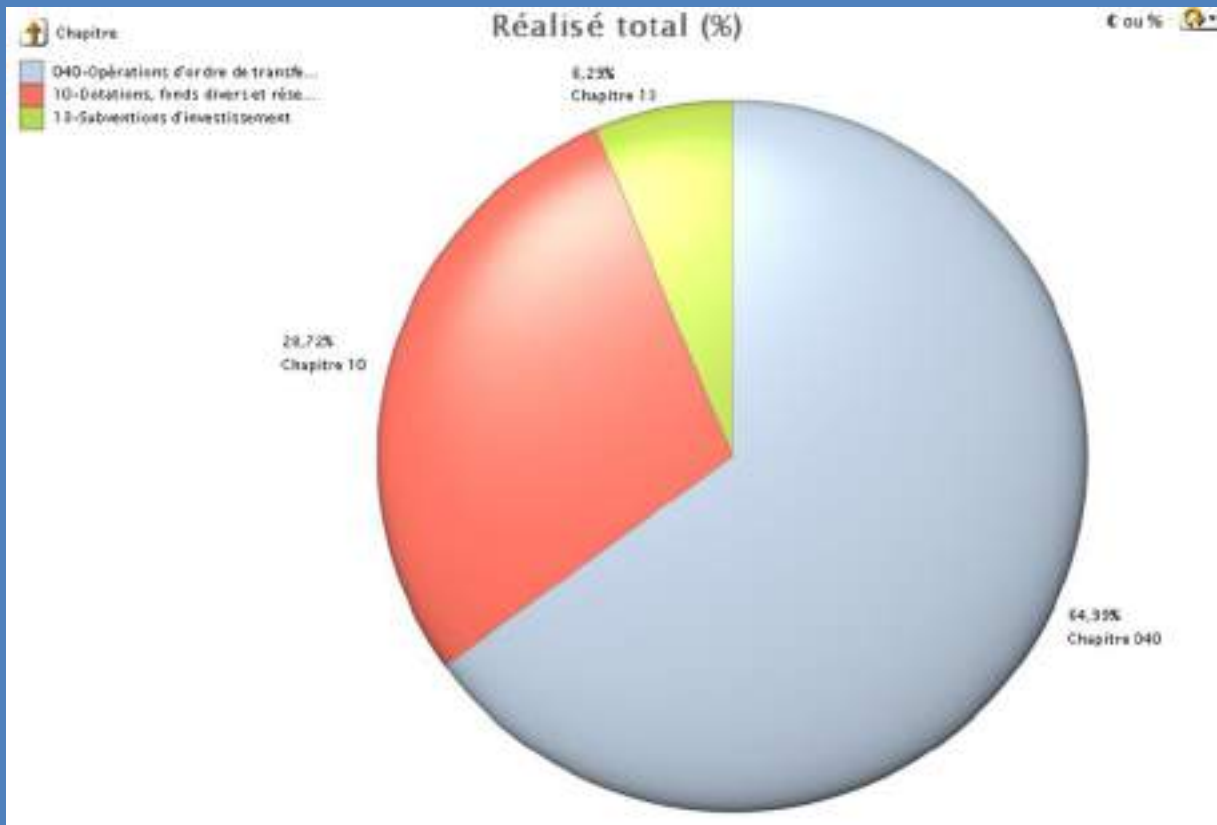
## RECETTES FONCTIONNEMENT



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



#### 4.2.2 Compte administratif 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT EN DSP

(Délégation de Service Public)

		DEPENSES (en euro)		RECETTES (en euro)	
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	203 262,27	G	244 697,79
	Section d'investissement	B	473 708,18	H	1 384 789,72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D	316 394,27	J	
		=		=	
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		=A+B+C+D	993 364,72	=G+H+I+J	1 629 487,51
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	588 576,45	L	525 253,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F	588 576,45	=K+L	525 253,00
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	=A+C+E	203 262,27	=G+I+K	244 697,79
	Section d'investissement	=B+D+F	1 378 678,90	=H+J+L	1 910 042,72
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	=A+B+C+D+E+F	1 581 941,17	=G+H+I+J+K+L	2 154 740,51

#### 4.2.3 Compte administratif 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE

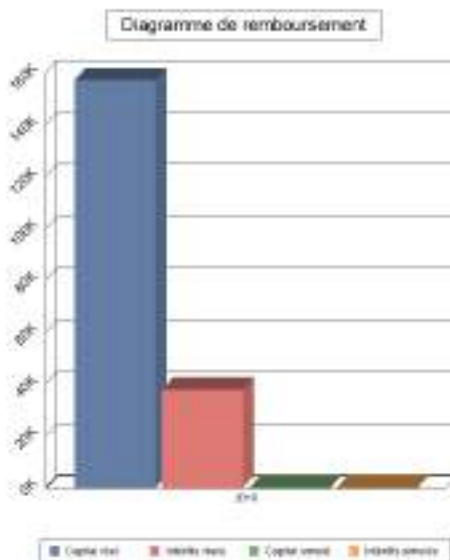
		DEPENSES (en euro)		RECETTES (en euro)	
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	179 567,63	G	191 927,08
	Section d'investissement	B	196 242,43	H	159 285,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	11 579,72
	Report en section d'investissement (001)	D		J	72 114,95
		=		=	
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		=A+B+C+D	375 810,06	=G+H+I+J	434 907,20
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	43 244,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F		=K+L	43 244,00
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	=A+C+E	179 567,63	=G+I+K	203 506,80
	Section d'investissement	=B+D+F	196 242,43	=H+J+L	274 644,40
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	=A+B+C+D+E+F	375 810,06	=G+H+I+J+K+L	478 151,20

#### 4.2.4 Compte administratif 2018 - BUDGET ORDURES MENAGERES

		DEPENSES (en euro)	RECETTES (en euro)
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 9 099,15	G 22 535,71
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 7 684,12
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		=A+B+C+D 9 099,15	=G+H+I+J 30 219,83
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	=A+C+E 9 099,15	=G+I+K 30 219,83
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	=A+B+C+D+E+F 9 099,15	=G+H+I+J+K+L 30 219,83

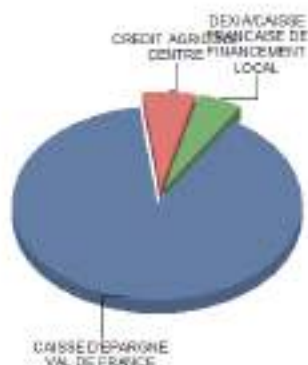
#### 4.3 ENCOURS DE LA DETTE (Budget général et budgets annexes DSP et régie)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2015	297 393,58 €	53 427,73 €	241 065,49 €	1 888 950,01 €
2016	261 741,88 €	45 647,39 €	213 451,61 €	1 694 625,90 €
2017	261 741,88 €	45 647,39 €	198 123,18 €	1 479 891,54 €
2018	194 912,22 €	37 849,54 €	157 062,68 €	1 280 485,61 €



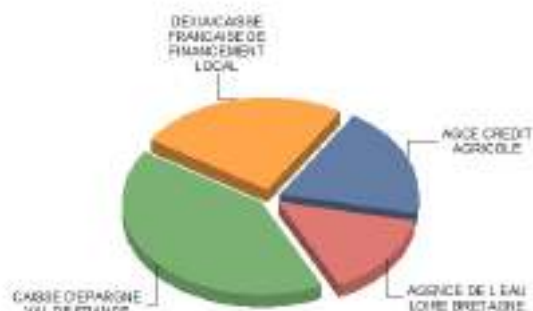
## Budget général

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2018



## Budget Assainissement DSP

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2018

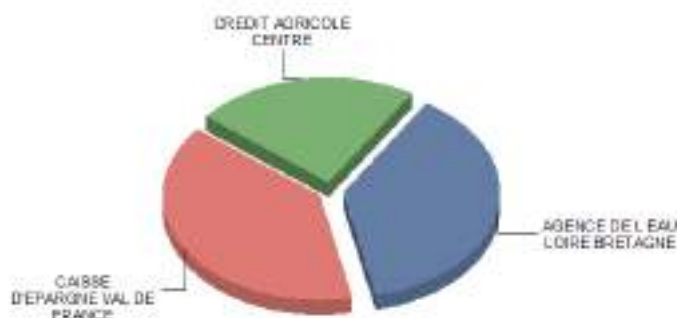


■ Caisse d'Épargne Val de France	99 487,29 €	88,2%
■ Crédit Agricole Centre	6 442,83 €	5,8%
■ Dexia/Caisse Française de Financement Local	6 572,80 €	5,8%
■ Caisse d'Épargne Française de Financement Local	1 119,30 €	0,2%
<b>Total</b>	<b>111 422,52 €</b>	<b>100,0%</b>

■ Agence Crédit Agricole	6 023,33 €	14,4%
■ Agence de l'Eau Loire Bretagne	8 783,31 €	19,5%
■ Caisse d'Épargne Val de France	18 785,38 €	41,4%
■ Dexia/Caisse Française de Financement Local	11 172,63 €	24,7%
<b>Total</b>	<b>44 764,65 €</b>	<b>100,0%</b>

## Budget assainissement en régie

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2018



■ Agence de l'Eau Loire Bretagne	14 500,57 €	37,8%
■ Caisse d'Épargne Val de France	14 825,84 €	39,8%
■ Crédit Agricole Centre	8 967,96 €	23,2%
<b>Total</b>	<b>38 294,57 €</b>	<b>100,0%</b>

## 4.4 RECETTES (Subventions, primes, remboursements divers) 2018

### BUDGET GENERAL

#### IMPOTS ET TAXES (Chapitre 73)

- Impôts locaux : 1 822 256 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 111 967 €

- Fiscalité reversée :

1. FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 110 639 €  
Par délibération N°16-64 du 6/07/2016, le conseil communautaire, **OPTE** pour la répartition dite « de droit commun », établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT.
2. FNGIR (Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources) : 2 816 €
3. Taxe de séjour : 15 032 €
4. Prélèvement sur les produits de jeux : 6 975 €

**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)**

- MONTANT DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT :

	<b>2018</b>
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	135 878 €
<b>Dotation de compensation des groupements de communauté</b>	33 996 €
<b>Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle</b>	35 €
<b>ETAT – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières</b>	10 759 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 668 €</b>

- Participations : CAF DU CHER : Convention d'Objectifs et de financement - Contrat enfance Jeunesse 3<sup>ème</sup> génération  
Une convention a été signée pour 4 ans (2016 à 2019) entre la CAF et la Communauté de Communes Arnon Boischaux Cher pour percevoir des aides financières.  
La CAF verse dans le cadre de la convention d'objectif et de financement d'accueil de loisirs une prestation de services ordinaires. Les versements effectués en 2018 d'un montant global d'environ 70 784 € correspondent aux acomptes 2018 et solde 2017, ainsi qu'à une aide temps libre EJ 2017.
- Participations MSA : Prestation enfance jeunesse pour les années 2014 – 2015 -2016 : 3 506 €
- Conseil départemental : Subvention 2017/2018 PERICO ALSH CHATEAUNEUF LEVET LIGNIERES UZAY VENESMES : 7 075 €

**FCTVA : Remboursement Fonds de compensation de la TVA**

❖ 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 : 35,43 €

**Remboursement des assurances du personnel (Article 6419)**: 103 066 €

**Redevable périscolaire 2018** : 105 936 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE**

Participation au financement de l'assainissement collectif : 2 000 €

Redevance assainissement : 133 485 € H.T.

Subventions

ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT ST BAUDEL ST LOUP VALLENAY

- Agence de l'eau : 23 262,60 €
- Conseil départemental : Acompte 9 919,20 €

TRAVAUX REMPLACE RESEAU EU SUR LA RD3 - COMMUNE DE VALLENAY

- ETAT : DETR 42 437,30 €

Reversement de TVA (article 2762) : 209 300 €

VEOLIA Surtaxe affermage : 81 608 €

#### Subventions

##### CONSTRUCTION NOUVELLE STATION D'EPURATION DE LIGNIERES

- ETAT : 2<sup>ème</sup> acompte DETR 56 434,37 €
- ETAT : 3<sup>ème</sup> acompte DETR 12 364,23 €
- Agence de l'eau : 270 994 €
- Conseil départemental : 3<sup>ème</sup> acompte 100 000 €

Emprunt construction de la station d'épuration de Lignièrès auprès du Crédit Agricole : 270 784 €

##### REHABILITATION RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DU GRAND MEAULNES A LEVET

- ETAT : DETR 11 288 €
- Conseil départemental : 1 660 €
- Agence de l'eau Loire Bretagne : 13 280 €

## **5 CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020**

Le département souhaite mettre en œuvre une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui doit permettre de relever plusieurs défis :

- Garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services publics,
- Dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- Prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales,

Ce contrat, signé le 27/09/2018 entre le département, les trois communes pôles d'équilibre du territoire (Châteauneuf sur Cher/Lignièrès/Levet) et la CDC ABC, se propose de décliner sur le territoire de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher (CDC ABC) la nouvelle politique d'aménagement du territoire du département. Il a pour objet définir les besoins en matières d'équipements jugés prioritaires par les parties signataires.

**Montant total estimé des projets : 4 738 225 €**

**Montant total estimé des subventions du Conseil Départemental du Cher : 400 920 €**

#### 1 opération inscrite pour Châteauneuf sur Cher

- **Aménagement de l'ancien centre de secours en salle de sport :**  
Montant estimé : 450 000 € - Subvention : 67 500 €

#### 2 opérations inscrites pour Levet

- **Rénovation de l'école maternelle**  
Montant: 180 000 € - Subvention : 67 500 €
- **Etude aménagement centre Guyot**  
Montant: 20 000 € - Subvention : 3 000 €

Total montant projet : 200 000 € - Total subvention Conseil Départemental : 30 000 €

### 3 opérations inscrites pour Lignièrès

- **Création de cabinets médicaux**  
Montant: 80 725 € - Subvention : 12 108 €
- **Réhabilitation de la bibliothèque**  
Montant: 80 000 € - Subvention : 12 000 €
- **Remplacement de la sous couche du tatami du dojo**  
Montant: 40 000 € - Subvention : 6 000 €

Total montant projet : 200 725 € - Total subvention Conseil Départemental : 30 108 €

### 3 opérations inscrites pour la communauté de communes Arnon Boischaut Cher (CDC ABC)

- **Travaux stations d'épuration de Châteauneuf sur Cher et de Venesmes**  
Montant: 2 150 000 € - Subvention : 107 500 €
- **Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la route départementale 3 à Vallenay**  
Montant: 237 500 € - Subvention : 11 875 €
- **Futur siège social de la CDC ABC**  
Montant: 1 500 000 € - Subvention : 153 937 €

Total montant projet : 3 887 500 € - Total subvention Conseil Départemental : 273 312 €

## **6 FONCTIONNEMENT PAR COMPETENCES**

### **6.1 GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations)**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 institue une compétence gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) obligatoire pour le bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre dont elles dépendent.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a organisé le transfert de la compétence GEMAPI au profit des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme compétence obligatoire.

Cette compétence GEMAPI est définie par les quatre alinéas suivants de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites.

L'extension des compétences de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, emporte, à cette même date la mise en œuvre concomitante du mécanisme de représentation-substitution de la communauté de communes au sein des 2 syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs affluents (SIAB3A). La communauté de communes se substituera aux trois communes de Chavannes, Levet et Uzay-le-Venon au sein du SIAB3A et désignera ses propres représentants au comité syndical à la place de ceux des communes.
- Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon. La communauté de communes se substituera aux sept communes de Chambon, La Celle-Condé, Lignièrès, Montlouis, Saint-Baudel, Venesmes et Villecelin au sein du SIRAH sur l'Arnon et désignera ses propres représentants au comité syndical à la place de ceux des communes.

## 6.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)**

Co-signé le 30 novembre 2018, il définit les conditions dans lesquelles, d'une part, les acteurs du territoire apportent leurs contributions à la mise en œuvre de politique d'intérêt régional et, d'autre part, la région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portées par les acteurs locaux. Ce contrat a permis l'élaboration d'une convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique.

### **POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ECONOMIQUE**

Cette convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et Dunois a été signée en 2018. Par cette dernière, la région délègue aux communautés de communes

- l'octroi d'aides en faveur des TPE (Toutes petites entreprises) comprises entre 800 et 5 000 €
- d'accorder des aides à l'apprentissage
- participer au financement des aides à l'immobilier d'entreprises

Pour ce faire, le conseil communautaire en séance du 25 novembre 2018 a validé la complétude de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par la mise en place d'un régime d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprises, des TPE et de l'alternance. Sont déclarés d'intérêt communautaire les projets d'aménagement global en faveur de la sauvegarde, du développement et de la création des petits commerces dans les bourgs des communes de plus de 700 habitants.

Le conseil communautaire dans cette même séance a approuvé la mise en place de 2 règlements d'intervention qui seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- 1 dispositif d'intervention en faveur des TPE du territoire et de l'alternance
- 1 dispositif d'intervention en faveur de l'investissement immobilier des entreprises.

## 6.3 AMENAGEMENT DU NUMERIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE



### **INTERNET ADSL**



A l'ère du numérique, l'accès à Internet est essentiel pour tous. De plus en plus d'actions de la vie courante nécessitent une utilisation d'Internet que ce soit pour effectuer une recherche d'informations, accéder à des démarches administratives en ligne, au suivi scolaire des enfants ou effectuer des achats. Aujourd'hui, il existe une pluralité de solutions techniques permettant d'avoir accès à Internet. Après avoir travaillé et étudié différents schémas d'aménagement numérique pour notre territoire, une convention a été validée par le conseil communautaire et signée le 15/12/2017 entre la communauté de communes et Berry Numérique. L'ensemble des travaux définis par ce schéma sera concrétisé par l'installation d'armoires ADSL\* et de déploiement de la fibre optique\*\* entre 2018 et 2020. A l'issue de ce programme, plus de 70 % de l'habitat de notre territoire bénéficieront d'une technologie ADSL.

Le montant prévisionnel de l'opération est évalué à 5 740 000 € H.T dont 80 % de subventions sont apportées par des fonds européens, Berry Numérique et le département. La communauté de communes participera à hauteur de 1 196 000 € nets.

**Les communes concernées par la montée par le très haut débit (fibre) sont :** Crézançay sur Cher, Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Lapan, Levet, Lignières, Sainte Lunaise, Serruelles, Vallenay, Venesmes.

**Les communes concernées par la montée en débit cuivre (ADSL) sont :** Chambon, Chavannes, La Celle Condé/Villecelin, Saint Loup des Chaumes et Saint Symphorien ; Uzay le Venon et Saint Baudel étant déjà équipées d'une telle technologie.

**La montée en débit radio** : Un nouveau relais sera implanté sur la commune de Montlouis avec la technologie « wifimax Mimo », dispositif atout18, qui permettra de commercialiser des offres au grand public avec un débit descendant de 20 mb/s.

Pour toute autre résidence ne bénéficiant d'aucun service, une solution satellite peut être proposée via Berry Numérique.

Un emprunt a été contracté par la communauté de communes auprès de la caisse d'épargne pour un montant total de 1 150 000 € sur 25 ans afin de financer la participation de la communauté de communes.

Pour connaître les différentes possibilités qui vous sont offertes, il est possible d'effectuer un test d'éligibilité de votre ligne sur le site <http://berrynumerique.fr/> ou de consulter les cartes de couverture des réseaux filaires (<http://observatoire.francethd.fr>). Vous pouvez contacter également Berry Numérique au 02 48 27 80 77.

#### Glossaire

*\*Digital subscriber line, DSL ou encore xDSL qui se traduit par LNA (« ligne d'accès numérique » ou « ligne numérique d'abonné ») ou par RNA/LNDA (« raccordement numérique asymétrique » ou « liaison numérique à débit asymétrique ») renvoie à l'ensemble des techniques mises en place pour un transport numérique de l'information sur une ligne de raccordement filaire téléphonique ou liaisons spécialisées.*

*L'ADSL est une technologie qui permet de faire passer des données numériques par la paire de cuivre d'une ligne téléphonique. Ces données sont transmises et reçues indépendamment du service téléphonique (voix) grâce à un filtre branché sur la prise téléphonique.*

*\*\*La fibre optique est un fil de verre ou de plastique transparent qui a pour propriété d'être conducteur de lumière. La fibre optique est utilisée pour la transmission de données à grande vitesse, notamment par les réseaux internet. Quand la fibre est tirée jusqu'à l'abonné, on parle de technologie FTTH (Fiber To The Home).*

## 6.4 VOIRIES ET AMENAGEMENTS



**La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher engage chaque année un programme de réfection, entretien et réhabilitation de voiries communales sur son territoire.**

En 2018, nos services ont répondu à environ 250 demandes d'interventions de la part des communes sur l'ensemble des actions du service technique.

## Investissement

La délibération N°16-97 du 21/09/2016, a validé le programme des travaux de voirie sur l'ensemble des communes du territoire pour la période de 2016 à 2019 pour 34 km de route, 57 voies refaites pour un montant estimé de 1 142 017 €. Le marché a été attribué en 2017 à l'entreprise COLAS (Marché à bons de commandes)

### *Travaux payés en 2018 et effectués par l'entreprise COLAS dans le cadre du marché*

Travaux	Montant H.T. EN €	Montant TTC EN €
TRAVAUX DE VOIRIE RTE DE MONTLOUIS LA CELLE CONDE	42 108,40	50 530,08
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN RURAL DU NANTUET CHATEAUNEUF SUR CHER	38 513,70	46 216,45
TRAVAUX DE VOIRIE COTE DE NAVREAU CHATEAUNEUF SUR CHER	14 846,48	17 815,78
TRAVAUX DE VOIRIE COTE DE NAVREAU CHATEAUNEUF SUR CHER	12 768,50	15 322,21
TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU CLOS DE L'ILE CHATEAUNEUF SUR CHER	20 503,01	24 603,62
TRAVAUX DE VOIRIE VC18 MUSARDERIE MONTLOUIS	14 014,25	16 817,10
TRAVAUX DE VOIRIE LES CHAUMES ST LOUP DES CHAUMES	25 260,08	30 312,10
TRAVAUX DE VOIRIE VC CORQUEUX A CHAVANNES SERRUELLES-CHATEAUNEUF	39 892,45	47 870,94
TRAVAUX DE VOIRIE VC8 LOGE A GODINET MONTLOUIS	3 271,80	3 926,16
TRAVAUX DE VOIRIE VC DU PONT CHAUVET LA CELLE CONDE	4 907,70	5 889,24
TRAVAUX DE VOIRIE VC3 RAFFINATS MONTLOUIS	8 179,50	9 815,40
TRAVAUX DE VOIRIE PRUNEAUX AUX LOGES SAINT BAUDEL	4 907,70	5 889,24
TRAVAUX DE VOIRIE ENTREE DECHETERIE LEVET	13 329,40	15 995,29
TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU 8 MAI LIGNIERES	36 295,50	43 554,61
TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE CHALAIS UZAY LE VENON	30 544,24	36 653,09
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU COLOMBIER CORQUOY	18 350,16	22 020,20
TRAVAUX DE VOIRIE ST LAZARD REPRISE CARREFOUR VENESMES	2 783,14	3 339,77
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN NOURAT-POIRIER-VIGNE-GIMONETTE CORQUOY	15 988,10	19 185,73
TRAVAUX DE VOIRIE EFFE A LA ROCHE CORQUOY	19 248,91	23 098,70
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN FONTENILLE-CHEMIN DU VIEUX PUIITS LAPAN	8 097,06	9 716,48
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE HOUET LAPAN	6 565,88	7 879,06
TRAVAUX DE VOIRIE RUE NARDET LIGNIERES	11 317,38	13 580,86
TRAVAUX DE VOIRIE CORQUEUX CHATEAUNEUF SUR CHER	9 239,20	11 087,05
TRAVAUX DE VOIRIE VC CORQUEUX A CHAVANNES A SERRUELLES ET CHATEAUNEUF SUR CHER	11 247,25	13 496,70
TRAVAUX DE VOIRIE VC DU PONT CHAUVET LA CELLE CONDE	14 062,95	16 875,54
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU BREUIL LAPAN	18 504,54	22 205,45
TRAVAUX DE VOIRIE PRUNEAUX AUX LOGES SAINT BAUDEL	19 400,40	23 280,48
TRAVAUX DE VOIRIE VC5 DE L'ILE CHATEAUNEUF SUR CHER	24 703,20	29 643,84
TRAVAUX DE VOIRIE LA BOULOIE A VENESMES	3 042,90	3 651,49
TRAVAUX DE VOIRIE VC8 LOGE A GODINET MONTLOUIS	2 842,55	3 411,06
TRAVAUX DE VOIRIE VC3 RAFFINATS MONTLOUIS	156 967,35	19 160,83
<b>TOTAL</b>	<b>510 703,79</b>	<b>612 844,55</b>

### **Fond de concours – Participation des communes**

26/07/2018	FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017-2019 CHATEAUNEUF COTE DE NAVREAU N°20180008	MAIRIE DE CHATEAUNEUF SUR CHER	4 596,46 €
26/07/2018	FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017-2019 SAINT LOUP DES CHAUMES - LES CHAUMES 20180028	MAIRIE DE ST LOUP DES CHAUMES	8 419,02 €
02/08/2018	FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017-2019 CORQUOY - CHEMIN DU COLOMBIER 20180031	MAIRIE DE CORQUOY	6 929,76 €
02/08/2018	FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017-2019 VENESMES - ST LAZARD REPRISE CARREFOUR 20180012	MAIRIE DE VENESMES	1 032,28 €
<b>TOTAL</b>			<b>20 977,52 €</b>

---

## **Fonctionnement**

---

- ↪ Prise en charge des dépenses d'entretien et de renouvellement de la voirie.
- ↪ Réalisation des travaux d'entretien par fauchage ou débroussaillage des fossés, curage de fossés et dérasement d'accotements, travaux d'élagage des branches des plantations en rives, et prestations de balayage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- mise en place d'un règlement intérieur de la compétence voirie définissant les voies d'intérêt communautaire à la suite des modifications statutaires (délibération N°16-115 du 9/11/2016)).
- Création d'un service commun en 2016 pour l'entretien des chemins ruraux (mutualisation des moyens techniques et humains pour le broyage vertical et horizontal) qui est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du schéma de mutualisation des services.

En revanche, l'élagage des arbres et branches sont du ressort du propriétaire de la parcelle jouxtant la route. Ceci concerne aussi la protection des lignes électriques et téléphoniques en bordure de voie. La signalisation routière fait également partie d'une prestation importante du service voirie.

### **TRAVAUX EFFECTUÉS EN FONCTIONNEMENT :**

- **POINT A TEMPS ET/OU ENROBES FROID :**

En 2018, il n'y a pas eu de points à temps. Les travaux d'entretien de voirie (réparation de chaussées ou de nids de poule) ont été réalisés par les agents de la communauté de communes d'avril à octobre 2018 sur l'ensemble des 19 communes par enrobés à froid. 30 tonnes d'enrobés ont été commandées à l'entreprise COLAS pour un montant d'environ 2 572 € H.T.

#### ***Uzay le Venon : Route de Chalais – Etape entretien de la voirie.***



- **TRAVAUX EFFECTUES PAR CONVENTION AVEC LES COMMUNES EN 2018 :**

- St Symphorien : installation de jeux au camping 1 260,00 € (Septembre 2018)
- St Symphorien : création d'une dalle et installation d'un abri bus 1 620,00€ (Novembre 2018)



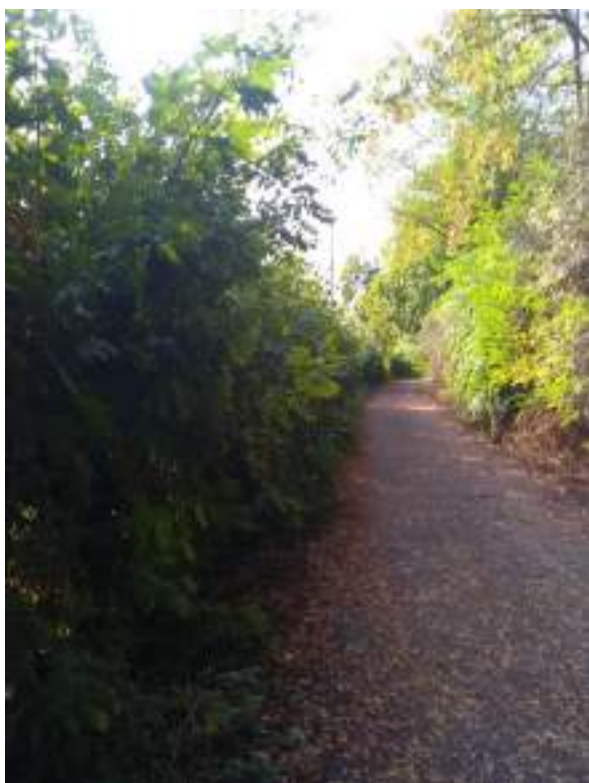
- **TRAVAUX DIVERS 2018 effectués par les agents de la communauté :**

La plupart des travaux de voirie sont effectués en régie par les agents de la communauté de communes

- Mise en place de grave dans les chemins
- Pose de panneaux de signalisation
- Bouchage de trous en enrobé à froid et entretien de la voirie
- Curage de fossés et dérasement d'accotements
- Abattage d'arbres, broyage, fauchage et élagage
- Déneigement et mise en place du sel pendant les périodes de froid hivernal
- Entretien Gîte et bâtiment Colbert
- Réparations de bordures

Montant fournitures de voirie (article 60633) : 17 584 € (Enrobé, grave, sable, sel, ciment...)

**Vallenay – Broyage Boissereau avant et après**



## Châteauneuf sur Cher – Rue St Fiacre Nettoyage (avant et après)



### 6.5 SERVICES COMMUNS

---

En raison de la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes, en 2016 il a été adopté un schéma de mutualisation des services sur le territoire intercommunal pour la période 2015-2020 permettant la création de services communs. Cette création s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens. Les élus ont la volonté de construire et pérenniser un schéma de mutualisation dans le but de rationaliser le service public rendu à l'utilisateur. En effet, l'intercommunalité repose sur des moyens rationalisés en mutualisant les services de l'EPCI avec ceux des communes, tout en préservant les services de proximité. L'objectif de cette mutualisation est bien de renforcer nos capacités d'actions dans le respect de chacun et d'aider les communes dans un contexte budgétaire contraint.

Dès lors 4 services communs ont été créés afin d'être effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- 1 entretien des espaces verts : mutualisation des moyens techniques et humains pour entretenir les espaces verts des communes.
- 2 entretien des chemins ruraux : mutualisation des moyens techniques et humains pour le broyage vertical et horizontal. (voir 5.1- VOIRIES / RESEAUX EAUX PLUVIALES)
- 3 Fleurissement : mutualisation des moyens techniques et humains. Toutes acquisitions de fournitures autres que les plants sont à la charge des communes
- 4 installation et entretien des illuminations de Noël : mutualisation des moyens techniques et humains. L'acquisition des structures lumineuses est à la charge des communes.

Les travaux effectués dans le cadre du service commun sont les opérations de fleurissement (plants, préparation des jardinières, massifs, arrosage...), de broyage des chemins ruraux et d'entretien des espaces verts (tonte, broyage, fauchage, taille, désherbage...).

Ce service technique est réparti sur 4 pôles (Châteauneuf sur Cher, Lignières, Llevet, Vallenay) et planifie chaque semaine, ses interventions de la semaine suivante avec le concours de chaque responsable de pôle en fonction des saisons et des demandes spécifiques ponctuelles.

Dans cette organisation de services aux communes, les agents sont chargés de mai à octobre des plantations, de leurs entretiens et de leurs arrosages. En parallèle d'avril à octobre, ils s'activent au broyage des haies, des chemins et des accotements ainsi que de la tonte. Durant la période hivernale, les employés s'affairent aux travaux d'entretien plus conséquent tels que l'élagage par exemple.

Face à la politique de protection de l'environnement, notre collectivité a toujours été sensible à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. La communauté de communes n'utilise plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de produits phytosanitaires.

En 2018, environ 12 086 € ont été alloués au budget fleurissement.

Les agents territoriaux participent activement à l'amélioration de l'environnement de notre territoire en intervenant sur différents chantiers comme l'élagage d'arbres, l'entretien des zones publiques mais également pour l'embellissement de notre territoire. Voici ci-dessous quelques exemples d'intervention par le service technique.

### *Fleurissement des villes et villages fleuris*

Le président encourage à réorganiser le fleurissement en le reconcentrant sur des zones d'arrosage automatique afin de permettre de dégager plus de temps aux agents pour tout autre travaux d'entretien du territoire de la communauté de communes.

A souligner le travail du service technique qui met en valeur notre territoire par son fleurissement et ses idées créatives. Le pôle de Vallenay, par exemple, depuis 6 ans réalise des massifs de citrouilles. Afin d'utiliser les buttes de terre d'arasement d'accotement jusqu'alors laissé aux mauvaises herbes, l'idée leur est venu de s'en servir pour cultiver des cucurbitacées, des pâtissons et des courgettes. En raison d'une récolte moins généreuse, seule la commune de St Loup des Chaumes a bénéficié d'un massif. La production a ensuite été distribuée aux personnes intéressées (Halloween, cuisine....).



Le pôle de Châteauneuf depuis l'automne 2018 favorise la biodiversité dans ses massifs fleuris par l'utilisation de Bio Grif grelinettes en aérant les sols. Cet outil écologique permet un travail en profondeur du sol (sur environ 20 cm de profondeur) sans le retourner. En respectant les différentes couches du sol, il permet de préserver la structure mais également les micro-organismes qui y vivent.

## Exemple de massifs sur le territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher



Levet pendant la coupe du monde de football



Chambon



Châteauneuf sur Cher

### Décoration de Noël

Dès mi-octobre, certains agents s'activent à la pose/dépose/répartition des illuminations de Noël de nos 19 communes du territoire. Les dépenses d'entretien de ces illuminations de Noël sont supportées par la communauté de communes. En revanche les achats de nouvelles décorations sont à la charge des communes.

## **6.6 ASSAINISSEMENT**

Au sein de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, l'assainissement collectif est géré :

- ✓ **en délégation de service public** (contrat d'affermage Veolia) pour les communes de Châteauneuf, Corquoy, Lapan, Levet, Lignières, Saint-Symphorien et Venesmes
- ✓ **en régie pour les communes de Saint Baudel, Vallenay / Saint Loup-des-Chaumes et Uzay-le-Venon**

Les 4 rapports annuels relatifs aux prix et qualité de l'assainissement collectif dans la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher peuvent être téléchargés sur le site internet de la communauté de communes [www.comcomabc.fr](http://www.comcomabc.fr) dans la rubrique Environnement / assainissement collectif ou sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>.

- [2018 – ASSAINISSEMENT EN REGIE Présentation RPOS](#)
- [2018- RPOS PRINCIPAL](#)
- [2018 – RPSQ LIGNIERES](#)
- [2018 – RPOS LEVET](#)

## 6.6.1 Assainissement en Délégation de Service Public

**Communes concernées :**

**Lignières / Châteauneuf-Corquoy-Lapan-Saint Symphorien-Venesmes / Levet**

### **Commune de Lignières**

Population desservie : 1 436 habitants

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 4 avril 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 28 février 2018. (En 2018 suite à l'avenant 2, prolongation de 22 mois soit fin du contrat au 31/12/2019 – Délibération 2018-8 du 21/02/2018)

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Assainissement complet
<b>Entretien</b>	Des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
<b>Renouvellement</b>	Des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	De la voirie, des clôtures, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	Des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil

<b>Abonnements</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Nombre d'abonnements domestiques	788	782	-0.8 %

<b>Volumes facturés [m³]</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
- aux abonnés domestiques	47 414	50 309	6,1%
- aux abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés</b>	47 414	50 309	6,1%

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration Rue des Piles Rabot à Lignières

Facture type 120 m <sup>3</sup>	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	138,00	138,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	158,00	158,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	41,75	42,82	2,6%
Part proportionnelle	102,48	105,12	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	144,23	147,94	2,6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	-16,7%
TVA	32,38	32,39	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,98	50,39	-6,7%
<b>Total</b>	<b>356,21</b>	<b>356,33</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,97</b>	<b>2,97</b>	<b>0%</b>

### **Investissements réalisés par la collectivité en 2018**

**Mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lignières – Août 2018**

#### **Montant des investissements réalisés et des subventions reçues en 2018 pour la construction de la nouvelle station d'épuration**

Maitrise d'œuvre : UTILITIES PERFORMANCE

Montant liquidé en 2018 : 12 443,51 € H.T. soit 14 932,23 € TTC

Mission de contrôle technique : SOCOTEC

Montant liquidé en 2018 : 1 620 € H.T. 1 944 € TTC

Mission de SPS : VERLIAT CABINET

Montant liquidé en 2018 : 2 053,20 € H.T. 2 463,84 € TTC

Déplacement compteur d'eau sur terrain nouvelle station : SIAEP DE LIGNIERES

Montant liquidé en 2018 : 460,52 € H.T. 552,62 € TTC

Construction nouvelle station : OTV MSE

Montant liquidé en 2018 : 129 189,65 € H.T. 155 027,58 € TTC

Branchement électrique nouvelle station : ENEDIS

Montant liquidé en 2018 : 3 516,04 € H.T. 4 219,25 € TTC

#### **Subventions reçues : 370 994 €**

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 270 994 €
- Conseil départemental du Cher : (3<sup>ème</sup> acompte) 100 000 €



Construction d'une nouvelle station d'épuration

En 2018, un emprunt a été contracté au Crédit Agricole Centre Loire d'un montant de 270 784 € pour le financement des travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lignières. Somme reçue en mars 2018. - Frais de dossier : 216 € - Durée : 30 ans - Remboursement trimestriel

**Commune de Châteauneuf / Corquoy/ Lapan / Saint Symphorien / Venesmes**

Populations desservies : 2 919 habitants

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 30 juin 2007. La durée du contrat est de 12 ans et 8 mois. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Les prestations confiées à la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Assainissement complet
<b>Entretien</b>	Des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
<b>Renouvellement</b>	Des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	De la voirie, des clôtures, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	Des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil

<b>Abonnements</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Nombre d'abonnements domestiques	820	811	-1,1%
<b>Volumes facturés [m<sup>3</sup>]</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
- aux abonnés domestiques	55 264	53 288	-3,6%
- aux abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>55 264</b>	<b>53 288</b>	<b>-3,6%</b>

Facture type 120 m <sup>3</sup>	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	138,00	138,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	158,00	158,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	44,22	45,36	2,6%
Part proportionnelle	106,79	109,54	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	151,01	154,90	2,6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	-16,7%
TVA	33,06	33,09	0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,66	51,09	-6,5%
<b>Total</b>	<b>363,67</b>	<b>363,99</b>	<b>0,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,03</b>	<b>3,03</b>	<b>0%</b>

Le service gère 5 ouvrages d'épuration.

- Station d'épuration des Occans à St Symphorien : 50 EH
- Station d'épuration du Terray à St Symphorien : 60 EH
- Station d'épuration de Chérigny à Venesmes : 34 EH
- Station d'épuration du bourg de Venesmes : 200 EH
- Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy : 1 350 EH

### Investissements réalisés par la collectivité

#### Corquoy : Construction réseau assainissement La Roche

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTAN H.T.
26/01/2019	INFRALIM	MAITRISE D'OEUVRE RESEAUX ASSAINISSEMENT LA ROCHE - CORQUOY	1 500,00 €

### **Commune de Levet**

Populations desservies : 1 441 habitants

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les prestations confiées à la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Assainissement complet

<b>Entretien</b>	Des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
<b>Renouvellement</b>	Des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	De la voirie, des clôtures, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	Des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil

<b>Abonnements</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Nombre d'abonnements domestiques	498	506	1,6%

<b>Volumes facturés [m<sup>3</sup>]</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
- aux abonnés domestiques	45 148	40 339	-10,7%
- aux abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>45 148</b>	<b>40 339</b>	<b>-10,7%</b>

Le service gère un ouvrage d'épuration situé Route de St Florent à Levet – 1400 EH

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau La Rampenne

<b>Facture type 120 m<sup>3</sup></b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>Au 01/01/2019 en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	138,00	138,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	158,00	158,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	26,03	29,42	13%
Part proportionnelle	90,23	97,39	7,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	116,26	126,81	9,1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	-16,7%
TVA	29,59	30,28	2,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	51,19	48,28	-5,7%
<b>Total</b>	<b>325,45</b>	<b>333,09</b>	<b>2,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,71</b>	<b>2,78</b>	<b>2,6%</b>

### **Opération de maintenance de la collectivité**

VIDANGE POSTE DE RELEVEMENT PR DU CROT A THIBAUT LEVET par l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 212 €

### Les travaux neufs réalisés par le délégataire :

Installation	Date de réalisation	de Travaux réalisés
POSTE DE RELEVEMENT CRÔT A THIBAUT A LEVET	01/04/2018	MISE EN SERVICE DU POSTE DE RELEVEMENT ET RACCORDEMENT DU LOTISSEMENT

### Les investissements réalisés par le gestionnaire :

Date	Travaux réalisés	ENTREPRISE	MONTANT En €
25/05/2018	Création branchement électrique poste relèvement Crôt Thibault à Levet	VEOLIA SGE ST AMAND	431 € H.T.
15/06/2018	Publication appel d'offres marché rue nationale à Levet	BOAMP	720 € H.T.
03/07/2018	Annonce appel d'offres marché rue nationale à Levet	CENTRE France PUBLICITE	85 € H.T.
2018	MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION RESEAUX RUE NATIONALE A LEVET	UTILITIES PERFORMANCE	3 054 € H.T.

### **CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES STATIONS D'EPURATION EN DSP AVEC LE SATESE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher a un contrat d'assistance technique avec le Conseil Départemental (SATESE) pour un montant de 3 782,35 € TTC pour l'année 2018 pour l'ensemble des stations des 3 contrats de délégation de services publics.

#### **6.6.2 Assainissement en régie**

Quatre communes sont gérées en régie :

- Vallenay,
- St Loup des Chaumes,
- Saint Baudel
- Uzay le Venon

La communauté prend en charge :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation (via le service eau), traitement des doléances
Mise en service	Des branchements, postes de relèvements, station d'épuration, du stockage des boues issues de l'épuration
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	De l'ensemble des ouvrages

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière (avec prestataire de services)**

Un contrat de prestation de service d'assistance technique pour l'exploitation des systèmes de collecte et de traitement des communes de St Baudel, St Loup des Chaumes, Vallenay et Uzay le Venon a été signé entre la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher et la société VEOLIA. Cette convention est entrée en vigueur le 01/08/2017 pour une durée de 12 mois avec reconduction tacite de mois en mois jusqu'au 31 juillet 2020 maximum. Délibération 17-71 du 5/07/2017.

Montant payé en 2018 : 37 013,09 € H.T. soit 40 714,42 € TTC (décembre 2017 à décembre 2018 soit 13 mois)

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, VEOLIA a effectué les missions suivantes :

- Remplissage de la cuve de chlorure ferrique de la STEP de Bigny
- Réalisation de 4 débouchages sur des boites de branchement principalement sur la commune de Vallenay
- Réalisation de curage préventif de postes de relèvements
  - ↪ L'église à Uzay le Venon - 10/04/2018
  - ↪ Les Bonnets à Bigny - 10/04/2018
  - ↪ Le four à Chaux à Vallenay - 10/04/2018
  - ↪ Saru à Vallenay - 10/04/2018
  - ↪ Le stade à Vallenay - 10/04/2018
  - ↪ Rte des loges St Baudel - 10/04/2018
  - ↪ Poste relèvement step St Baudel le 10/04/2018 et le 9/07/2018
  - ↪ Step Uzay le 9/10/2018 nettoyage
  - ↪ Curage préventif du réseau (Vallenay 800 ml, Bigny 200 ml, St Loup 200 ml, Uzay 100 ml, St Baudel 100 ml)
- Épandage des boues des steps de Vallenay et St Loup
- Intervention 1 à 2 fois par semaine sur les stations pour réaliser les entretiens, le paramétrage à la suite des analyses et faire les relevés des index
- Intervention 1 à 2 fois par mois sur les postes de relèvement
- Saisie des données d'auto surveillance au format SANDRE
- Présence aux rendez-vous avec le SATESE (Bilan 24 H et auto surveillance)
- Présence pour le renouvellement des compteurs LINKY (EDF)
- Présence auprès du bureau d'étude INFRALIM pour la réalisation du diagnostic assainissement
- Proposition de devis pour l'optimisation de la STEP de St Loup des Chaumes et de la télégestion des sites

Concernant le suivi des prestations hors contrat

- ↪ Step St Loup renouvellement de la pompe d'extraction
- ↪ Step St Loup renouvellement de la pompe 1 de relèvement
- ↪ Step Vallenay renouvellement de l'agitateur bassin d'aération

### **Choix du mode de gestion du service assainissement collectif sur le périmètre de la communauté de communes à compter du 01/01/2020– Délibération N°2018-65 du 4/07/2018**

L'exploitation du service public communautaire d'assainissement collectif est actuellement assurée en régie sur les communes de Saint-Baudel, Saint-loup-des-Chaumes, Vallenay et Uzay-le-Venon et au moyen de trois contrats de délégation de service public :

- Un contrat d'affermage avec Véolia Eau pour la commune de Lignières dont la date d'échéance est le 31 décembre 2019,
- Un contrat d'affermage avec Véolia Eau pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Lapan, Saint Symphorien et Venesmes dont la date d'échéance est le 31 décembre 2019,
- Un contrat d'affermage avec Véolia Eau pour la commune de Levet dont la date d'échéance est le 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'échéance prochaine de ces contrats et pour assurer la continuité du service public en tenant lieu de tous les éléments de contexte, la communauté de communes a souhaité redéfinir les enjeux de la politique publique de l'assainissement collectif, au regard des évolutions environnementales, sociales et économiques du territoire, avec l'objectif de fournir à l'utilisateur un service de qualité, à un prix juste tout en assurant la pérennité du service.

Dans ce cadre, suite à la présentation des scénarii de gestion apportée par le rapport de l'étude des modes de gestion dressé par Cher Ingénierie des Territoires, la gestion par délégation de service public apparait comme la mieux adaptée au territoire .En effet, ce scénario présente l'intérêt de mettre en cohérence le service public sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et permettra de s'appuyer sur des compétences techniques à grande échelle et sécuriser le niveau de service.

Considérant l'avis favorable de la commission « assainissement » en date du 2 juillet 2018, le conseil communautaire a approuvé le choix et le principe du recours à une délégation de service public d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal concerné soit sur les onze communes susnommées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par délibération N°2018-65 du 4/07/2018.

	Vallenay	Saint loup des chaumes	Saint Baudel	Uzay le Venon
Nombre de raccordement	422	70	118	93

	2016	2017	2018
Total des volumes facturés en m3	46 236	51 573	49 930

Le service gère quatre ouvrages :

- La station de Vallenay
- La station de Saint loup des chaumes
- La lagune de Saint Baudel
- La lagune d'Uzay le Venon

**Les stations de Saint Loup des Chaumes et Vallenay** sont des collecteurs de type séparatifs avec un réseau en PVC et en ciment.

Le stockage des effluents: - Vallenay sur un puits à boue  
- Saint loup des chaumes avec une citerne

**La station de Saint Baudel** est une lagune naturel 150 EH. Le réseau de collecte du service est constitué de 1,1 km de réseau séparatif (eaux usées) et 1,4 km de réseau unitaire.

**La station d'Uzay le Venon** est un filtre plante de roseaux de 250 EH – Entre 2014 et 2015 sur 89 raccords attendus, aucun ont été demandé en 2018. Il reste au 31 décembre 2018 :

- 8 raccords non demandés (aucun dossier)
- 4 tabourets existants dont les raccords seront à faire ultérieurement (bien sans maître, grange, terrain constructible.)
- 4 tabourets non existant (terrains constructibles ou grange)
- 8 raccords en cours

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

- Pour 2018, le prix du m3 d'eau usées a été voté par délibération N°17-121 du 6/12/2017 au tarif de 2,40 €/m3 pour les communes de Vallenay, St Loup des Chaumes, Saint Baudel et Uzay le Venon. Les index sont fournis par le SIAEP de Châteauneuf sur Cher pour les communes de Vallenay, St Loup des Chaumes et Uzay le Venon (2 fois par an) et par le SIAEP de Lignièrès pour la commune de Saint Baudel (1 fois par an)
- Assujettissement à la TVA à compter du 01/01/2018 : délibération N°17-90 du 27/09/2017
- La participation pour le financement à l'assainissement au réseau a été fixé à 1 000 € par délibération 16-32 du 30/03/2016 qui annule et remplace les délibérations N°35 du 22/11/2011 et N°14-91 du 24/09/2014.
- La taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les travaux de la route de Crézançay à Vallenay nécessitant un poste de relevage a été fixée à 1 500 € par délibération N°109 du 27/09/2011. Additif à la délibération N°109, délibération N°13-18 du 19/03/2013
- Tarifs spéciaux pour les usagers bénéficiant du réseau d'assainissement collectif mais n'utilisant pas le réseau d'eau potable :
  - Délibération N°33 du 22/02/2011
  - Délibération N°108 du 27/09/2011
- Contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que le raccordement au réseau public rendu obligatoire à l'occasion de toute mutation de biens immobiliers desservis par le réseau d'assainissement collectif existant sur le territoire intercommunal par délibération N°15-80 du 4/11/2015 annulée et remplacée par la délibération 16-11 du 10/02/2016.
- Mise en place d'une part fixe indépendante du volume facturé (Abonnement) à compter du 01/01/2018 par délibération N°17-121 du 6/12/2017 à 20 € H.T. annuel.
- Choix du mode de gestion du service assainissement collectif sur le périmètre de la communauté de communes à compter du 01/01/2020 en délégation de service public – Délibération N°2018-65 du 4/07/2018

### Le prix du service de l'assainissement collectif :

#### **A compter du 01/01/2018 :**

- Assujettissement à la TVA
- Mise en place d'une part fixe indépendante du volume facturé (abonnement)

### Les index de consommation d'eau sont fournis de la façon suivante :

- 1 Par le syndicat d'eau (SIAEP) de Châteauneuf sur Cher pour les communes de Vallenay, Saint Loup des Chaumes et Uzay le Venon (2 facturations/an : 1 estimation en mai/juin et 1 réelle en octobre/novembre)
- 2 Par le syndicat d'eau (SIAEP) de Lignières pour la commune de Saint Baudel (1 facturation / an en juin/juillet)

### Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euro par m3, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. En 2017, le taux de 0.18 €/m3 a été appliqué sur les 4 communes

	2017	2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	9 283 €	8 992 €€

### Participation pour le financement de l'assainissement collectif

Pour 2018, le montant de la participation pour le fonctionnement de l'assainissement collectif (ancienne taxe de raccordement) émis est de 2 000 €. (2 raccordements supplémentaires sur la commune de Vallenay)

### Investissements réalisés en 2018

#### ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE SAINT BAUDEL, SAINT LOUP DES CHAUMES ET VALLENAY

La décision d'attribution a eu lieu le 13 janvier 2017.

Le bureau d'études INFRALIM a été retenu pour un montant de 49 596 € HT.

Le marché a été notifié le 16 mars 2017 et finalisé en 2018.

Montant payé en 2018 : 24 771 € H.T. soit 29 725,20 TTC

#### Subventions reçues en 2018 :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 23 262,60 €
- Conseil départemental : 9 919,20 €

Inspection vidéo et hydro curage du réseau étude diagnostic régie.

Fait par la société AF CONTRÔLE pour un montant de 6 700 € H.T. soit 8 040 € T.T.C.

#### REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE LAVAGE MARQUE XYLEM À LA STATION DE VALLENAY

Travaux réalisés le 21/12/2017 par VEOLIA pour un montant de 987 € H.T soit 1 184,40€ TTC pour paiement en 2018.



**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE POMPE DE RELEVEMENT MARQUE XYLEM STATION DE ST LOUP DES CHAUMES**

Travaux réalisés en novembre 2018 par VEOLIA pour un montant de 2 295 € H.T. soit 2 754 € TTC



Poste de relevage d'entrée- clapet de pompe



Pompe N°1 XYLEM au fond et sur les 2 pompes, les barres de guidage, supports et chaînes en inox)

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN NOUVEL AGITATEUR MARQUE XYLEM STATION DE VALLENAY**



En raison de la panne de l'agitateur du bassin d'aération qui a perturbé le bon fonctionnement de l'unité de traitement des travaux ont été réalisés en novembre 2018 par VEOLIA pour un montant de 1 897 € H.T. soit 2 276,40 € TTC

## **Marché public 2018**

### **TRAVAUX D'URGENCE DE REFECTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES SUR LA RD3 A VALLENAY**

La commune de Vallenay, ayant lancé un projet d'aménagement de la route départementale n°3, la communauté de communes a fait réaliser une inspection télévisée des réseaux d'assainissement d'eaux usées en 2015. Le rapport de cette inspection fait apparaître de nombreuses dégradations sur ce réseau d'un linéaire d'environ 1000m. De ce fait, un diagnostic du fonctionnement du système d'assainissement sur la commune de Vallenay a été réalisé en 2018 avant d'engager les travaux de réhabilitation de la partie de réseau présent sous la route départementale n°3.

Cependant, au cours de l'année 2017 et plus récemment le 31 janvier 2018, plusieurs ruptures par effondrements de la canalisation principale collectant les eaux usées ont eu lieu. La canalisation étant obturée par ces effondrements, les eaux usées ont refoulées dans les habitations raccordées à ce réseau. Dans l'urgence impérieuse de la situation, l'intervention d'une entreprise de a été sollicitée afin de réparer la canalisation.

Néanmoins, compte tenu d'un risque imminent de morcellements du réseau d'eaux usées, il apparaît urgent de réaliser les travaux de remplacements de la canalisation principale sur cette section très dégradée afin d'éviter que cette situation ne se reproduise et ne génère, une fois de plus, des dégâts conséquents pour les administrés dans le cadre de la santé publique.

Le Conseil communautaire, par délibération N°2018-11 du 21/02/2018 reconnaît l'urgence à réaliser les travaux de remplacement de canalisation du réseau d'eaux usées sur une partie de la RD3 à Vallenay et a attribué le marché à la société BOISCHAUT TP pour un montant de 100 342 € HT soit 120 410.40 € TTC,

Montant payé en 2018 à BOISCHAUT TP : 84 874,60 € H.T. soit 101 849.52 € T.T.C.

Mission de maîtrise d'œuvre : SOGEFRA – Montant payé en 2018 : 1 365 € H.T. soit 1 638 € T.T.C

Ces travaux sont subventionnés par l'ETAT – Montant perçu en 2018 : 42 437,30 €

Une inspection télévisée et un hydro curage de la canalisation en vue des travaux d'urgence de la traversée RD3 ont été réalisés par la société SOA pour un montant de 1 613 € H.T. soit 1 935,60 € T.T.C.

### **Dépenses de fonctionnement 2018 (entretien)**

DATE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC en €
14/03/2018	POMPAGE EAUX DE NETTOYAGE 3 FEV 2018 23 RTE DU BOISCHAUT VALLENAY	AEP - ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	486,25
14/03/2018	POMPAGE EAUX DE NETTOYAGE 6 FEV 2018 23 RTE DU BOISCHAUT VALLENAY	AEP - ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	413,50
14/03/2018	POMPAGE EAUX DE NETTOYAGE 5 FEV 2018 23 RTE DU BOISCHAUT VALLENAY	AEP - ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	442,25
14/03/2018	DEGORGEMENT CURAGE DEBOUCHAGE TRAITEMENT BOUES 31 JANV -10-12 FEV 2018 23 RTE DU BOISCHAUT VALLENAY	SOA	2 522,80
09/04/2018	POMPAGE EAUX USEES 23 RTE DU BOISCHAUT VALLENAY	SOA	2 293,50
17/05/2018	RENOUVELLEMENT POMPE EXTRACTION DES BOUES XYLEM STATION ST LOUP DES CHAUMES	VEOLIA CGE ST AMAND	1 095,00

### **EPANDAGE DES BOUES**

Une convention est passée entre Monsieur Rotinat Stéphane et la CDC pour épandre les boues sur les terres agricoles avec l'autorisation de la Chambre d'Agriculture du Cher chargée du suivi agronomique (Campagne 2017-2018 = 4 513,62 €). L'épandage de boues s'est effectué les 3 et 4 juillet 2018 (381 m<sup>3</sup>).

A compter de 2018, VEOLIA prendra en charge l'épandage des boues dans le contrat de prestation de service.

### **CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES STATIONS D'EPURATION DE ST LOUP ET DE VALLENAY AVEC LE SATESE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher a un contrat d'assistance technique avec le Conseil Départemental (SATESE) pour un montant de 1 171,50 € TTC pour l'année 2018 pour les 4 stations.

## 6.7 URBANISME – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La Loi pour un Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 renforce l’approche intercommunale dans les procédures d’élaboration des documents d’urbanisme ainsi que les objectifs de gestion économe des espaces et de développement maîtrisé et qualitatif de l’urbanisation. La Loi insiste également sur la prise en compte de la qualité paysagère et des enjeux environnementaux dans les projets d’aménagement.

Il est essentiel pour l’ensemble des communes du territoire de se munir d’un plan local d’urbanisme intercommunal. L’échelle intercommunale est la plus pertinente pour définir un projet de développement de territoire car elle permet d’avoir une vision plus globale de son fonctionnement et de son développement.

L’élaboration du PLUi est l’occasion inédite de faire émerger une vision partagée et une stratégie commune pour l’avenir de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

### Qu’est-ce que le PLUi ?

Le PLU a été créé à l’occasion de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000. Il a pour vocation de remplacer les Plans d’Occupation des Sols (POS) créés en 1967, en ayant un regard plus prospectif et stratégique pour le territoire.

Depuis la loi ALUR de 2014, le PLU revêt désormais une dimension intercommunale, la plus à-même d’avoir un regard global sur le fonctionnement du territoire dans son ensemble. Le PLU intercommunal devient la règle et le PLU communal l’exception.

Le Plan Local d’Urbanisme intercommunal est le document d’urbanisme unique sur l’ensemble de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher. Il établit le projet et la stratégie de développement et d’aménagement du territoire.

Tout comme les PLU communaux, le PLUi régleme la façon dont les propriétaires peuvent aménager leurs terrains et la manière dont ils peuvent modifier les bâtiments existants, qu’il s’agisse d’espaces urbanisés, agricoles ou naturels. Il s’applique à toutes les opérations de constructions ou de travaux portant sur les terrains privés comme publics. Il est opposable aux demandes d’autorisation d’urbanisme.



## Déroulement de sa construction

La procédure d'élaboration du PLUi a débuté en janvier 2018 et devrait durer 3 ans. Elle sera terminée lorsque les élus communautaires auront approuvé le document, après avis des personnes publiques associées et enquête publique auprès de la population.

## Où en sommes-nous en 2018 ?



Après un début d'année 2018 marqué par une rencontre entre le bureau d'études ATOPIA et les élus de chaque commune de la communauté de communes (le 23 janvier 2018 à Levet), l'élaboration du diagnostic et sa présentation en réunions publiques, les réflexions du PLUi depuis le début de l'été, portent sur la définition du projet de territoire de l'intercommunalité.

Tout ceci a permis de dresser un état des lieux du territoire de la CDC Arnon Boischaut Cher. Que ce soit en matière de logements, de démographie, de commerces et services, d'équipements, de mobilité, de tourisme... Le diagnostic a mis en lumière les grandes tendances du territoire ainsi que les défis à relever pour assurer son développement durable.

Ce diagnostic a identifié les principaux potentiels du territoire intercommunal. Ces potentiels constituent les moteurs du développement local à valoriser dans le cadre de la réflexion du PLUi :

- 1. Un cadre de vie agréable et préservé** : environnement de campagne habitée, paysage de qualité et présence d'un patrimoine bâti riche et divers.
- 2. Une échelle de proximité** : accessibilité et desserte routière vers les agglomérations voisines et les principaux pôles d'emploi, une offre commerciale et des équipements de proximité portés par les principaux centres-bourgs.
- 3. Un tissu de petites entreprises diffuses** : 95% des entreprises comptent moins de 10 salariés. Le tissu économique local est marqué par une forte présence des activités agricoles et artisanales mais subsidiaire pour les industries.
- 4. Le tourisme et les loisirs** : positionnement touristique et récréatif spécifique valorisant l'environnement rural, attrait d'une campagne authentique. De nombreux atouts permettront la diversification touristique autour des activités de nature et du tourisme Vert et une offre importante d'hébergements qualitative et quantitative sur le territoire.
- 5. Le développement durable et la qualité environnementale** : potentiel de développement des énergies durables à concilier pour un maintien d'un cadre de vie agréable et la préservation des paysages naturels et bâtis.

En complément, la communauté de communes a fait appel à la Chambre d'Agriculture du Cher et la SAFER du Centre pour réaliser le diagnostic agricole et foncier.

En juin 2018, les élus du territoire et ATOPIA ont ouvert le débat sur l'enjeu des grandes orientations politiques du PLUi par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet de territoire pour les 10 prochaines années.

Réunions publiques du 27 juin 2018 à Chavannes (Photo1) et du 5 juillet 2018 à Lignéres (photo 2)



Photo 1



Photo 2

## Qu'est-ce que le PADD ?

L'élaboration du PLUi s'appuie sur des objectifs de développement et d'aménagement définis dans le projet de territoire de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

Il exprime les volontés et les ambitions des élus pour le devenir du territoire de l'intercommunalité.

Le PADD constitue le second volet de la démarche du PLUi.

Il définit (article L.151-5 du Code de l'urbanisme) :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire du porteur du projet,
- il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD traduit les orientations retenues pour l'ensemble du territoire et à partir desquelles seront définis les outils qui permettront de le mettre en œuvre (orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement, guide architectural). C'est un document commun à l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Il est élaboré par les élus communautaires.

Depuis juin 2018, plusieurs réunions de travail (Carrefour PLUi regroupant l'ensemble des conseillers municipaux du territoire et COPII – Comité de Pilotage composé d'un élu par commune) ont eu lieu.



**Carrefour PLUi  
26 septembre 2018  
à Venesmes**



Au cours de ces réunions, l'ensemble des élus a eu l'occasion de s'exprimer et de partager son point de vue sur la construction du projet de territoire. Des scénarii d'évolution du territoire ont été proposés, étudiés et largement discutés.

## Les premières pistes de ce travail

- ↪ Revitaliser, redynamiser les centres-bourgs de Châteauneuf-sur-Cher, Lignièrès, Levet et Bigny-Vallenay par la présence de commerces, de services et d'équipements et assurer leur attractivité.
- ↪ Adapter l'offre de logements aux besoins et définir leur répartition sur le territoire.
- ↪ Renforcer l'attractivité économique du territoire.
- ↪ Accompagner les structures agricoles dans leurs nouveaux besoins et dans leur diversification.
- ↪ Valoriser les ressources naturelles et les énergies renouvelables, respecter les richesses paysagères et environnementales du territoire d'ABC.
- ↪ Affirmer l'attractivité touristique et récréative du territoire en préservant les paysages, les patrimoines bâtis et naturels.



**Châteauneuf sur Cher**



**La Celle-condé**

## Les temps forts de l'année 2018

DATE	OU	OBJET
<b>23 janvier 2018</b>	LEVET	<u>Réunion de lancement avec la société ATOPIA et les élus</u> L'objectif de celle-ci, avec le bureau d'études Atopia, est de présenter aux élus communaux du territoire de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher : l'équipe, la méthodologie de travail, le calendrier, la présentation des carrefours PLUi, l'articulation avec le travail en cours de la SAFER et de la Chambre d'agriculture. Un temps d'échange entre les élus et le bureau d'études a suivi.
<b>Du 19 au 21 février 2018</b>	Dans les 19 communes	Visite sur le terrain de la société ATOPIA
<b>5 avril 2018</b>	LEVET	<u>CARREFOUR PLUi</u> Présentation des 1 <sup>ers</sup> éléments de diagnostic et participation à des ateliers de réflexion. 3 groupes de travail thématiques ont été formés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier habitat et cadre de vie</li> <li>- Atelier économique, agriculture et tourisme</li> <li>- Atelier paysage, patrimoine et environnement</li> </ul> Ces travaux ont été présentés aux habitants lors des réunions publiques de l'été.
<b>24 avril 2018</b>	ST LOUP DES CHAUMES	Le <u>COFIL</u> (Comité de Pilotage) du PLUi, composé d'un élu communautaire par communes, s'est réuni pour une présentation du diagnostic prospectif du territoire par le bureau d'études.
<b>7 juin 2018</b>	LAPAN	Réunion Personnes Publiques Associées (PPA) – Services de l'Etat et chambres consulaires
<b>27 juin 2018</b>	CHAVANNES	<u>COFIL PLUi</u> : Présentation par le bureau d'études des scénarios de développement en vue de l'élaboration du projet de territoire aux membres du comité de pilotage.  <u>Note d'enjeu par la DDT</u> : Les services de la Direction Départementales des Territoires (DDT) ont présenté aux maires de la communauté de communes la note d'enjeux du porter à connaissance.  Réunion publique
<b>26 septembre 2018</b>	Venesmes	<u>CARREFOUR PLUi</u> Les conseillers municipaux du territoire de la communauté de communes ont été conviés à la réunion de présentation, par le bureau d'études Atopia. Des scénarios de développement ont été proposés en vue de l'élaboration du projet de territoire Des ateliers débat ont suivi afin de chaque élu puisse échanger sur ces propositions.
<b>24 octobre 2018</b>	Châteauneuf sur Cher	<u>COFIL PLUi</u> Les membres du comité de pilotage se sont réunis pour la présentation du pré - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) par Atopia et ont débattu ensuite.
<b>27 novembre 2018</b>	Levet	<u>CARREFOUR PLUi</u> Les élus des conseils municipaux du territoire intercommunal et Atopia se sont réunis sur le PADD suite au COFIL du 24 octobre. L'ordre du jour de ce carrefour était la présentation du PADD et les objectifs chiffrés. Deux groupes de travail ont suivis pour débattre.

## Dépenses d'investissement 2018

DATE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT PAYE EN TTC
17/01/2018	DIAGNOSTIC FONCIER DU PLUI	SAFER DU CENTRE	11 873,02 €
05/02/2018	DIAGNOSTIC AGRICOLE ELABORATION PLUI	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER	20 748,96 €
01/03/2018	ELABORATION PLUI	ATOPIA	13 848,00 €
02/05/2018	ELABORATION PLUI	ATOPIA	22 689,60 €
16/07/2018	ELABORATION PLUI ACOMPTE 3 PROJET DE TERRITOIRE ET PADD 15%	ATOPIA	18 719,40 €
06/11/2018	DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER DU PLUI	SAFER DU CENTRE	6 186,26 €
28/11/2018	ELABORATION PHASE PROJET DE TERRITOIRE ET PADD AVANCEMENT PHASE 2	ATOPIA	14 289,00 €
<b>TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT 2018</b>			<b>108354,24</b>

## Recettes d'investissement 2018

Subvention DETR de l'Etat : 30 % d'acompte : 23 280 €

## Dépenses de fonctionnement 2018

Elaboration de 2 lettres d'informations PLUi réalisées par la CDC ABC et ATOPIA à destination des usagers de l'ensemble du territoire et distribuées par les communes.

Frais d'impression : 880 € H.T. soit 1 056 € TTC - Imprimerie CLERC à St Amand Montrond

## Les délibérations prises en 2018

2018-16	21/02/2018	Installation du COPIL (comité de pilotage): désignation des membres
2018-55	30/05/2018	Application du nouveau règlement du PLUi
2018-82	25/09/2018	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Lignières pour une opération inscrite dans le cadre de ses compétences

## 6.8 ENFANCE JEUNESSE

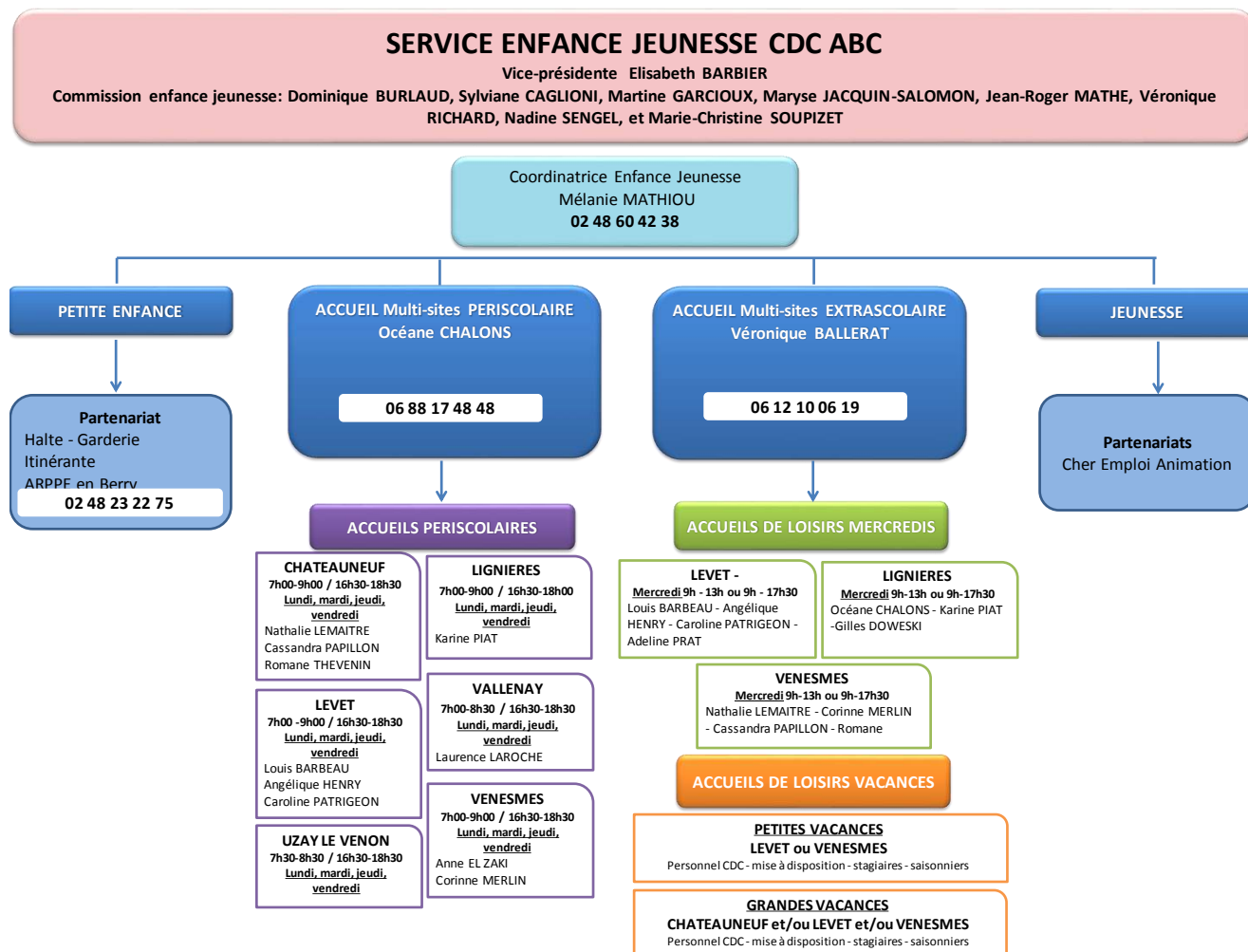
**Elue référente : Vice-Présidente Elisabeth BARBIER**

**Commission Enfance Jeunesse: Dominique BURLAUD, Sylviane CAGLIONI, Marie-Christine SOUPIZET, Martine GARCIOUX, Maryse JACQUIN-SALOMON, Jean Roger MATHE, Véronique RICHARD et Nadine SENDEL**

Au 31 Décembre 2018, l'équipe était composée de :

- Coordinatrice du service Enfance Jeunesse : Mélanie MATHIOU
- Directrice des accueils périscolaires : Océane CHALONS
- Directrice des accueils extrascolaire: Véronique BALLERAT
- Quinze animateurs :
  - **Mises à disposition** : Véronique BARBOUX, Gilles DOWESKI, Anne EL ZAKI, Laurence LAROCHE, Corinne MERLIN, Laure-Bénédictte PAGENEL et Sylvie SZCZYRBA
  - **Contrats CC ABC** : Louis BARBEAU, Angélique HENRY, Nathalie LEMAITRE, Cassandra PAPILLON, Caroline PATRIGEON, Karine PIAT, Adeline PRAT, Romane THEVENIN.
- **BAFA** : 5 stagiaires
- **BAFD** : 1 stagiaire
- **CEE (Contrat d'Engagement Educatif)** : 8 animateurs

### Organigramme du service enfance jeunesse



## *Missions :*

Le service enfance-jeunesse propose différents services sur le territoire :

- petite enfance
- enfance
- jeunesse

Le travail engagé pour le service enfance-jeunesse dans ses généralités s'inscrit dans les mêmes objectifs que les années précédentes dans le but de :

- Apporter un service de qualité et adapté aux familles
- gérer les accueils extrascolaires et périscolaires ainsi que la coordination, l'animation et le soutien des acteurs intercommunaux ;
- aménager et gérer les espaces d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- organiser la formation BAFA pour les jeunes de notre territoire
- participer aux actions proposées par le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents afin de favoriser le lien parents-enfants

Ces services sont indispensables sur notre territoire. Ils permettent aux familles, à proximité de leur lieu d'habitation, d'avoir un moyen de garde adapté aux différents âges de leurs enfants.

Notre tarification est modulée, et nos services sont accessibles à tous.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil Départemental et nos différents partenaires nous permettent d'assurer un service de qualité en nous apportant leur soutien.

## *Partenariat avec la CAF (Caisse d'allocations familiales)*

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019**

Le contrat enfance jeunesse 3<sup>ème</sup> génération se définit comme un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la CAF, la MSA et la CDC ABC.

Il est complémentaire des prestations de service qui continuent d'être versées à la collectivité, et peut couvrir également des projets d'amélioration des services petite enfance, enfance et jeunesse de notre territoire pour le public de 14 mois à 18 ans de notre territoire.

Cette convention suit deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
  - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
  - un encadrement de qualité ;
  - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
  - une politique tarifaire modulée et accessible à l'ensemble de familles.
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands en proposant :
  - Des activités ponctuelles de qualité : sportives, culturelles, loisirs ...

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG), engagée en 2017, s'est poursuivie grâce au partenariat avec la CAF, la MSA et le Conseil Départemental.

Des rencontres entre professionnels et élus ont été planifiées régulièrement pour organiser les étapes suivantes :

- réaliser le diagnostic partagé en identifiant l'ensemble des ressources et besoins
  - identifier les groupes d'acteurs
  - communiquer avec les usagers sur la démarche
  - organiser des rencontres collectives ou individuelles
- analyser les données recensées par les acteurs
- construire le schéma de développement

Dans le cadre de la démarche de diagnostic, il était indispensable de recenser la vision des acteurs de notre territoire (usagers, élus, partenaires institutionnels, associatifs...), c'est pourquoi de février à juin 2018, des rencontres individuelles (3) et collectives par groupes définis ont été organisées avec:

- les membres des associations
- les élus volontaires
- les familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs
- les jeunes 12-17 ans de l'association « C2L » (football Châteauneuf/Cher-Levet-Lignières)
- les familles dont les enfants fréquentent la halte-garderie itinérante
- les jeunes de la mission locale
- les membres de l'association des aînés ruraux de Lignières

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Expérimentée depuis 2009 et évaluée en 2011, elle ne constitue pas un dispositif financier. 97 % des élus signataires ont estimé qu'elle était tout à fait pertinente et qu'elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leur projet de territoire.

A partir de l'ensemble de ces échanges, un travail d'analyse a été réalisé par les professionnels de la CAF. Fin septembre 2018, tous les participants aux rencontres individuelles et collectives ont été conviés à participer à la réunion de restitution du diagnostic. L'ensemble des élus communautaires étaient également les bienvenus à cette rencontre.

La construction du schéma de développement a débuté fin d'année 2018, et sera poursuivie en 2019.

### *Secteur Petite Enfance : Bilan/activités 2018*

L'Association des Réseaux Parents, Professionnels, Enfants en Berry (ARPPE en Berry), est intervenue sur le territoire de la CDC ABC pour proposer un service itinérant pour la petite enfance sur notre territoire.

La halte-garderie « Kangourève » est un moyen de garde ponctuel mais aussi un lieu d'échange, et de rencontre pour les familles. Ce service permet aux enfants d'avoir un temps en collectivité, apprendre à les sociabiliser en dehors de l'environnement familial, et ainsi se préparer en douceur à l'entrée à l'école. Les enfants bénéficient d'un accueil ludique et adapté à leur âge.

Les équipes ont accueilli les enfants les lundis, en alternance entre Châteauneuf/Cher et Venesmes, et les jeudis à Vallenay.

34 enfants ont bénéficié des services de la halte-garderie itinérante : 29 à Châteauneuf/Cher, 25 à Venesmes et 27 à Vallenay.

La participation moyenne financière des familles est de 0.83€ par heure en 2018 (moyenne départementale 2016 : 1.37€). Une majorité des familles qui fréquentent la halte-garderie sont confrontées à de faibles ressources financières, la précarité de l'emploi et l'isolement.

Les enfants qui ont fréquenté les sites sont issus des communes de Chambon, Châteauneuf/Cher, Lapan, Serruelles, Vallenay, et Venesmes et 6 enfants hors CDC.

Ce service est très apprécié des familles de notre territoire.

## Secteur Enfance : Bilan/activités 2018

**En 2018, les accueils périscolaires et extrascolaires ont comptabilisé 490 enfants.**

### Accueil périscolaire multi-sites :

- Châteauneuf sur Cher
- Levet
- Lignières
- Vallenay
- Venesmes
- Uzay le Venon

Tous les sites sont gérés par la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher (CDC ABC). Des conventions d'occupation de locaux communaux, ainsi que des mises à disposition de personnel, ont été contractées pour mutualiser au maximum toutes les structures du territoire.

La Communauté de Communes a pris la décision d'adapter les horaires aux besoins des familles, tout en respectant l'amplitude horaire maximum : 7h-9h et 16h30-18h30.

Pour la rentrée 2018-2019 les horaires étaient les suivants :

Accueils	Lieux	Horaires ouverture / fermeture
<b>BIGNY VALLENAY</b>	Réfectoire de l'école <i>Avenue Hubert Gaulier</i>	7h00 - 8h30 16h30 - 18h30
<b>CHATEAUNEUF SUR CHER</b>	Réfectoire des maternels <i>Place des Promenades</i>	7h00 - 9h00 16h30 - 18h30
<b>LEVET</b>	Complexe périscolaire <i>Impasse des Charmilles</i>	7h00 - 9h00 16h30 - 18h30
<b>LIGNIERES</b>	Ecole maternelle <i>Place du Champ de Foire</i>	7h00 - 9h00 16h30 - 18h00
<b>UZAY LE VENON</b>	Réfectoire de l'école <i>Rue de la République</i>	7h30 - 8h30 16h30 - 18h30
<b>VENESMES</b>	Réfectoire de l'école <i>Route de la Croix Blanche</i>	7h00 - 9h00 16h30 - 18h30

Les tarifs sont identiques sur tous les sites, et modulés selon le quotient familial. Afin d'aider les familles dans leur gestion financière, la facturation est effectuée tous les mois.

### Accueil mercredis multi-sites :

En septembre 2018, toutes les écoles de notre territoire sont revenues au rythme scolaire de 4 jours.

L'école de Levet, auparavant à 5 jours, a nécessité une réorganisation de l'accueil des enfants le mercredi. Afin d'assurer un service de restauration et remplir les conditions d'hygiène obligatoires, la collectivité a investi dans du matériel approprié (remorque réfrigérée, micro-ondes, sacs isothermes) pour subvenir aux besoins du service.

Dès la rentrée scolaire 2018, un service d'accueil pour les enfants à partir de 3 ans, a été proposé les mercredis, sur les sites de Levet, Lignières et Venesmes.

Les familles ont eu la possibilité d'inscrire leurs enfants : la matinée (9h-13h) ou la journée (9h-17h30).

### **Accueil extrascolaire multi-sites :**

Durant les vacances scolaires, la Communauté de Communes a proposé un service de qualité avec des activités et sorties adaptées aux âges des enfants accueillis.

- **Petites vacances :**

- Vacances d'hiver 2018 : Levet (1<sup>ère</sup> semaine) et Venesmes (2<sup>ème</sup> semaine)
- Vacances de printemps 2018 : Levet (1<sup>ère</sup> semaine) et Venesmes (2<sup>ème</sup> semaine)
- Vacances d'automne 2018 : Levet (1<sup>ère</sup> semaine) et Venesmes (2<sup>ème</sup> semaine)
- Vacances de Noël 2018 : Venesmes

Des intervenants extérieurs se sont rendus sur les sites d'accueils pour différents ateliers :

- Initiation Country
- Initiation pétanque
- Création de bijoux recyclés

- **Grandes vacances :**

- Juillet : Châteauneuf/Cher et Levet
- Août : Venesmes



**Carnaval à Venesmes - Mars 2018**



**Repas/nuit au Gîte - Août 2018**

Lors des vacances d'été 2018, chaque semaine, une sortie a été organisée pour l'ensemble des inscrits :

- Labyrinthe de Beaugency
- Parc jeux gonflables à Châteauroux
- Initiation Handball à St Amand Md
- Visite de l'hippodrome de Lignièrès
- Piscine et bowling à Issoudun
- Nuitée au gîte intercommunal pour les 8-11 ans
- Stade eaux vives

### *Secteur Jeunesse : bilan/activités 2018*

La communauté de communes ABC a proposé des activités aux jeunes de 11- 17 ans :

- « Sportez-vous mieux » accueil du 30 juillet au 2 août, organisé en interne : activités sportives, stade eaux vives ...
- Séjour à Vouzeron (03) du 16 au 20 Juillet (5jours/4nuits) : baignade, visite du château de Chambord, accrobranche, parc aquatique, pôle des étoiles ...

Axes à développer :

- Améliorer la communication auprès des jeunes et des familles
- Aller vers les jeunes (rencontres dans les établissements scolaires)
- Faciliter l'accès des jeunes au sport et à la culture
  - Proposer aux jeunes un temps d'échange sur les thématiques les concernant
  - Renforcer la dynamique intercommunale en développant des partenariats
  - Trouver un espace jeunes afin d'assurer un renouvellement de ce public
  - Maintenir les actions intercommunales (séjours, sorties, soirées) et renforcer leur interaction

La Communauté de Communes encourageant les personnes volontaires du territoire à obtenir le BAFA a reconduit la formation BAFA pour la 4<sup>ème</sup> année. Cinq inscrits ont suivi la formation (un agent, et quatre jeunes du territoire à partir de l'âge de 17 ans). Cette formation a été organisée par la Ligue de L'enseignement de Bourges.

La totalité de la formation BAFA est financée à hauteur de 80% par la Communauté de Communauté ABC. Une convention est signée entre les bénéficiaires et la collectivité.

La formation théorique initiale de 8 jours consécutifs a été organisée durant les vacances de printemps 2018 et a été validé par l'ensemble des participants.

Durant les vacances scolaires, les stagiaires ont suivi leur stage pratique au sein de la Communauté de Communes. Les participants l'ont tous validée.

Pour valider la formation BAFA dans sa totalité, les stagiaires ont suivi le stage d'approfondissement durant les vacances d'automne.

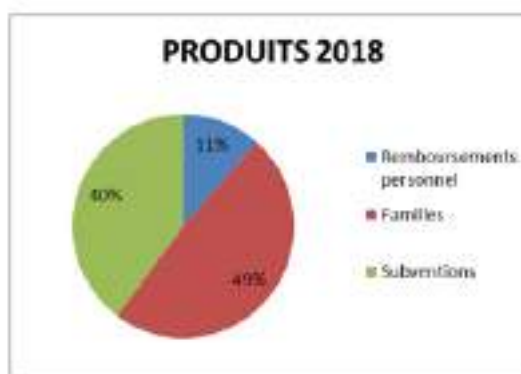
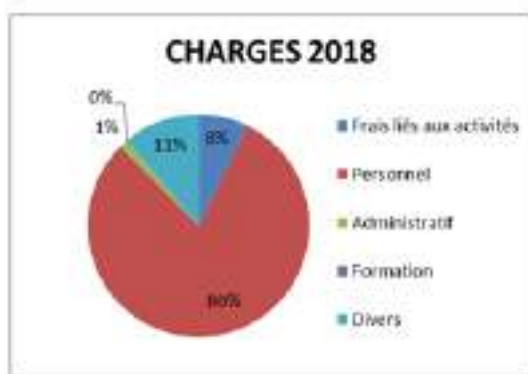
Quatre animateurs ont validé l'ensemble des stages BAFA et ont donc obtenu leur diplôme. Le cinquième animateur pour raison personnelle, n'a pu se rendre au dernier stage. Le stage sera effectué en 2019.

### Investissement

<b>BILAN DES INVESTISSEMENTS (en HT)</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Remorque réfrigérée	5 145,00	Caf subv (remorque réfrigérée, micro-ondes, sacs isothermes) attendue	2 500,00
Téléphone portable	149,00		
Micro-ondes	133,32		
Sac isothermes	776,00		
	<b>6 203,32</b>		<b>2 500,00</b>

Résultat

-3 703,32



BUDGET 2018 - Enfance-Jeunesse					
CHARGES			PRODUITS		
N° cpte	intitulé du compte		N° cpte	intitulé du compte	
6042	achats prestations de services	6 322,60	6419	remboursements sur rémunérations du personnel	25 106,96
60622	carburants	931,02	777	quote part des subv d'inv	5 205,00
60623	alimentation	4 011,75	7067	redevances et droits des services périscolaire et d'enseignement	105 936,05
60631	Fourniture d'entretien	25,90	7473	départements	7 075,00
60632	Fourniture de petit équipement	748,57	7478	autres organismes	74 255,11
6064	fournitures administratives	203,69			
6067	fournitures scolaires	4 489,29			
6068	autres matières et fournitures	284,23			
6135	locations mobilières	156,03			
6156	maintenance	1 133,78			
6168	autres primes d'assurance	898,59			
6184	versements à des organismes de formation	120,00			
6226	honoraires	435,00			
6232	fêtes et cérémonies	28,80			
6251	voyages et déplacements	87,00			
6256	missions	59,12			
6261	frais d'affranchissement	55,04			
6262	frais de télécommunication	845,57			
627	services bancaires et assimilés	140,57			
6288	autres services extérieurs	4 910,00			
6218	autre personnel extérieur	34 681,25			
6332	cotisations versées au FNAL	773,24			
6336	cotisations CNFPT et centes de gestion	3 203,47			
6338	autres impôts, taxes ... sur rémunérations	463,91			
637	autres impôts, taxes ...	6,60			
64111	rémunération principale	48 710,39			
64112	NBI supplément familial de traitement et indemnités de résidence	239,29			
64118	autres indemnités	4 217,81			
64131	rémunérations	101 976,31			
64138	autres indemnités	2 371,33			
64168	autres emplois d'insertion	2 610,87			
6451	cotisations à l'URSSAF	38 763,46			
6453	cotisations aux caisses de retraite	19 634,69			
6454	cotisations aux ASSEDIC	5 111,56			
6478	autres charges sociales diverses	142,38			
6488	autres charges	422,37			
651	redevances pour concessions, brevets licences, logiciels ...	2 656,80			
6542	créances éteintes	808,46			
65548	autres contributions	26 339,04			
65737	autres établissements publics locaux	2 000,00			
673	titres annulés	101,50			
6811	dotations aux amortissements	7 577,08			
<b>Montant total des dépenses 2018</b>		<b>328 698,36</b>	<b>Montant total des recettes 2018</b>		<b>217 578,12</b>

Résultat

-111 120,24

## 6.9 ORDURES MENAGERES

### ABANDON DU REGIME DEROGATOIRE A COMPTER DU 01/01/2018

Considérant les problématiques organisationnelles du service administratif de la Communauté de communes face aux multiples sollicitations des usagers et contribuables du territoire concernant les modalités de ramassages, de la facturation et des non paiements en hausse constante, par délibération N°17-70 du 5/07/2017, le conseil communautaire a décidé d'abandonner le régime dérogatoire concernant le financement des ordures ménagères, et de ne plus percevoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la redevance incitative en lieu et place du SMIRTOM du Saint-Amandois. Une lettre d'information a été envoyée en octobre/novembre 2017 à toutes les personnes titulaires d'un contrat de prélèvement afin que les autorisations de prélèvement soient refaites au nom du SMIRTOM pour la facturation 2018.

Le SMIRTOM du ST AMANDOIS a demandé à la Communauté de communes d'effectuer des régularisations d'un montant total de 5 829,68 € sur des redevances faites avant le 31/12/2017.

### Le montant des non valeurs voté en 2018 est de

- Pour le Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (2011-2017) : 1 367,45 € au budget ordures ménagères.
- Pour l'ex Communauté de Communes des Rives du Cher (2009-2010) : 407,50 € au budget général.

### Le montant des créances éteintes suite à des commissions de surendettement

- Pour le Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (20013-2017) : 955,47 € au budget ordures ménagères.
- Aucune créance éteinte n'a été faite en 2018 sur le budget général concernant les ordures ménagères pour l'ex communauté de communes des Rives du Cher (2009-2010).

## 6.10 TOURISME

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a intégré la compétence « Promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme ».

### 6.10.1 Compétence tourisme partagée entre l'office de tourisme Lignièrès et bureau touristique Châteauneuf sur Cher



L'association Office de Tourisme de Lignièrès existe depuis 1994. Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, sa zone de compétence s'étend sur les 19 communes de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher. L'association et la communauté de communes sont liées par une convention d'objectifs chargeant l'office de tourisme de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme local de manière à générer des retombées économiques directes sur son territoire.

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes verse une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme, d'un montant de 53 963 € TTC, versée en deux fois pour 2018 permettant entre autre l'édition **d'un guide touristique** en français et traduit en langues étrangères (anglais et néerlandais). Il a été conçu sous un nouveau format en 2018 et est disponible dans les deux points d'accueils, en mairies, chez les commerçants, restaurants et hébergeurs partenaires.

Deux subventions exceptionnelles ont permis à l'office de tourisme de :

- créer **un site internet touristique intercommunal** exigeant et répondant aux attentes actuelles. Il a vu le jour en mai 2018 et regroupe toutes les offres du territoire : activités sportives, restaurants, hébergements, événementiels, producteurs... Grâce à la page « mon agenda » il est possible de se tenir informé des événements et de dénicher des idées de sorties. (7 000 € de subventions)
- La communauté de communes a versé une subvention exceptionnelle de 838,20 € TTC à l'office de tourisme, pour l'insertion d'un encart promotionnel touristique du guide vacances « l'été en Berry » édité par le Berry Républicain en juin 2018.



La communauté de communes a financé également les travaux électriques de l'office de tourisme à Lignièrès effectué par l'entreprise POUPAT.

## 2 bureaux d'accueils sur le territoire intercommunal

L'équipe tourisme sur le territoire est composée de deux personnes à l'office de tourisme à Lignières et d'une personne au bureau d'information touristique à Châteauneuf-sur-Cher. En collaboration, les deux bureaux d'accueil répondent aux missions suivantes :

### Accueillir et gérer l'information

- **Donner des conseils éclairés aux visiteurs et aux habitants,**
- **Collecter, trier et hiérarchiser l'information touristique** : connaissance fine de de l'offre du territoire, organisation de base de données,
- **Accueillir physiquement, par téléphone, par correspondance, virtuellement et en mobilité** les visiteurs mais aussi la population locale,
- **Développer des outils de diffusions de l'information** (sites internet, applications mobiles), pour faciliter le séjour à toutes les étapes (avant, pendant et après) et pour mieux diffuser l'offre touristique et commerciale du territoire.

### Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme

- **Jouer un rôle d'apporteur d'affaires pour les professionnels du tourisme** par le renvoi quotidien de consommateur (hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture),
- **Fédérer les professionnels** autour d'une identité de territoire et un récit de destination,
- **Accompagner les professionnels** pour améliorer leurs performances (animation numérique du territoire, journées d'information, classements...),
- **Structurer et contribuer à qualifier l'offre** (incitation des hôtels, campings au classement, qualification des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes),
- **Impliquer les habitants** dans la stratégie touristique du territoire (réseau de greeters, carte d'ambassadeurs, rencontres habitants/visiteurs).

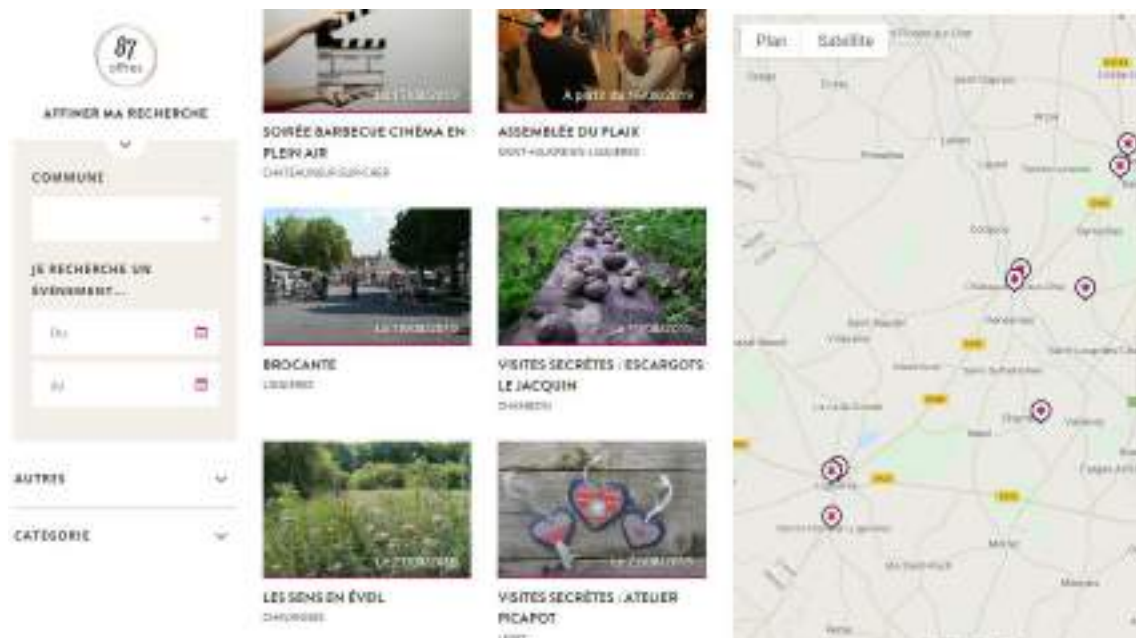
### Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations

- **Assurer la promotion touristique du territoire et de la destination** en ligne, dans des salons, par des « eductour », des voyages de presse (en partenariat avec les CDT/ADT et CRT),
- **Valoriser la destination et l'offre du territoire** par l'édition de guides, de brochures, par la diffusion de newsletters, d'emailing...pour capter des clientèles,
- **Concevoir et lancer des campagnes de communication** à différentes échelles et différents supports en fonction des territoires,
- **Développer des stratégies sur les réseaux sociaux,**
- **Suivre l'e-réputation** de la destination et le référencement sur les moteurs de recherche.

### Commercialiser la destination

- **Proposer un programme de visites guidées** pour valoriser le patrimoine et la culture du territoire,
- **Concevoir des produits touristiques** en relation avec les professionnelles du territoire (pass musées, séjours packagés pour individuels ou groupes),
- **Développer une boutique** pour valoriser la production locale (artisanat, gastronomie, souvenirs...),
- **Gérer une billetterie** pour les visiteurs et la population locale (spectacles, musées...).

L'équipe tourisme du territoire intercommunal enregistre les événements sur la base de données régionale Tourinsoft. En 2018, c'est environ 368 événements qui ont été rendus visibles sur les sites internet de l'Office de Tourisme et/ou Berry Province.



Pour encourager l'adhésion de l'ensemble des acteurs professionnels et associations du territoire, la CDC ABC a reconduit la participation à la cotisation pour la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion à l'office de tourisme pour. Cette participation d'un montant de 30€ est reversée à l'adhérent après demande à la communauté de communes. En 2018, 10 adhérents en ont bénéficiés.

### La taxe de séjour sur le territoire ABC

La taxe de séjour mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a permis à la communauté de communes de collecter 15 032,39 € sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 septembre 2018.

### Bureau d'information Touristique



Le Bureau d'Information Touristique est tenu par une personne chargée de l'accueil et du conseil en séjour à Châteauneuf-sur-Cher ainsi que la gestion du gîte intercommunal Colbert ABC (réservations, contrats avec les prestataires, mise à jour du site internet...) à 27h/semaine. Un agent du service administratif assure les absences exceptionnelles.

Un panneau d'affichage « bureau d'information touristique » réalisé par l'entreprise DGM Publigift pour un montant de 330€ TTC, a été installé par les agents techniques en mai 2018

Un boîtier à l'extérieur du bureau d'information touristique, a également été installé pour permettre aux touristes et usagers de récupérer la brochure touristique en période de fermeture du bureau d'accueil.

Le bureau d'information touristique a enregistré 240 jours d'ouverture et 327 accueils physiques sur l'année 2018.

### 3 délibérations ont été prises pour le tourisme en 2018 :

N° de la délibération	Date	Objet
18-59	30 mai 2018	Versement d'une subvention à l'office de tourisme de Lignières pour un encart promotionnel touristique sur le guide vacances "l'été en Berry"
18-60	30 mai 2018	Versement d'une subvention à l'office de tourisme de Lignières pour la création du site internet
18-86	25 septembre 2018	Taxe de séjour: délibération approuvant l'évolution du barème des tarifs au 1er janvier 2019

En 2018, le service gîte et bureau d'information touristique se compose d'une personne gérant l'accueil et les réservations à 27 h/semaine et d'un agent du service administratif assurant le remplacement dès que nécessaire. 2 agents sont affiliés au ménage. Une astreinte a été mise en place pour répondre aux urgences techniques du gîte.

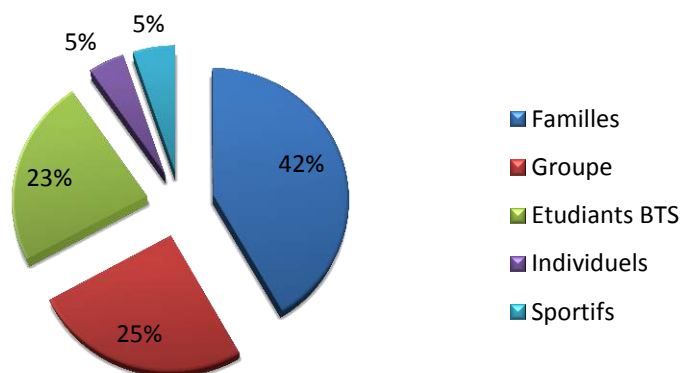
#### **6.10.2 GITE COLBERT ABC**

En 2009, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a ouvert un gîte d'étape et de groupe d'une capacité d'accueil de 46 personnes, dans l'ancien Foyer Claude Bozonnet entre la Basilique et le Château de Châteauneuf-sur-Cher. Labellisé tourisme et handicap mental, auditif et visuel, le gîte est classé 3 épis par les Gîtes de France et labellisé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) pour l'accueil collectif de mineurs.

#### **Fréquentation 2018**

En 2018, le gîte totalise 3 218 nuitées pour un chiffre d'affaires de 69 108€ soit une augmentation de la fréquentation de 3% et de 2 986€ par rapport à 2017.

#### **Fréquentation 2018**



Une enquête de satisfaction est toujours mise en place et envoyée aux locataires par mail quelques jours après leur séjour dont le but est d'améliorer constamment la satisfaction de la clientèle. Les retombées 2018 sont identiques à l'année précédente avec un taux de satisfaction de 93,33%.

La décoration reste l'un des critères à améliorer. En 2019, il sera envisagé des travaux de modernisation du salon (peinture, mobilier).

#### **Site internet**

Le site internet du gîte a été créé par Logitourisme pour un montant total de 2 956,80 € TTC, délivré en octobre 2018.

En 2018, le site internet a été consulté plus de 2 944 sessions dont les pages les plus consultées sont « les disponibilités » et « faire ses plans ».

A l'occasion de la refonte du site internet, le gîte s'est inscrit sur une plateforme de commercialisation en ligne « OPEN SYSTEM - Place de Marché régionale », mise en place gratuitement par la région aux prestataires touristiques qui en font la demande (hébergements, camping, billetterie), permettant de pré-réserver certaines chambres en ligne.

Les retombées de réservations en ligne n'ont pu être recensées en raison de sa mise en place fin d'année 2018.

Gîte Colbert ABC

ACCUEIL | VOTRE FUTUR GÎTE | ÉVÈNEMENTS | RÉSERVER VOTRE SÉJOUR | CONTACTEZ-NOUS | ACCÈS

## Les Chambres

Réservez votre chambre à partir d'une nuitée

DATE D'ARRIVÉE: 03/08/2019

DURÉE: 1 nuit

RECHERCHER

Chambre couple

Chambre individuelle

Chambre familiale

Chambre 1 ou 2 pers.

< Août 2019 >

L M M J V S D

### Travaux de rénovation au Gîte Colbert ABC

- En Juillet 2018, **achat d'une nouvelle literie** chez *HOTELMEGASTORE* et *Entreprise LAMY* (partenaires Gîtes de France) : 2 lits de 140cm avec 2 têtes de lit, linge de lit et décorations pour un montant total de 3 595€ TTC.
- Installation d'un **nouvel équipement WIFI** au gîte par l'Entreprise *NOODO* et installation par Monsieur Poupat, électricien sur la commune de St Baudel, en mars 2018 pour un montant total de 1 603€ TTC.
- **Refonte du site internet du gîte** par l'entreprise *LOGITOURISME* en octobre 2018 pour un montant total de 2 956€ TTC.



### 1 délibération a été prise pour le gîte en 2018

N° de la délibération	Date	Objet
18-101	28 novembre 2018	Modification tarifaire chambres doubles

## 6.11 AERODROME

Le SIVOM Serruelles Chavannes a été dissout au 31 décembre 2010. L'intégralité des compétences, des biens et des emprunts a été transférée à la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Une convention a été signée entre la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher et l'association « Union aérienne de Châteauneuf sur Cher » (UNAC). Cette convention consiste en la location du terrain de l'aérodrome pour une somme de 2 000 € et du bâtiment (comprenant une salle de réunion et d'un hangar) pour une somme annuelle de 3 000 € à l'UNAC.

Une convention de prestation de service a également été passée entre l'UNAC et la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher. La collectivité effectuera les travaux de tonte de la piste de l'aérodrome et de ses abords pour une somme annuelle forfaitaire de 1 600 €.

Un emprunt afférent à la construction du hangar et d'une salle de réunion a été contracté en 2006 pour un montant de 36 000 € sur 16 ans. L'annuité de l'emprunt de la CDC est de 3 055 € par an.

A l'occasion des 45 ans de l'aéroclub, l'union aérienne de Châteauneuf sur cher a organisé le 15 août 2018 une journée portes ouvertes à l'aérodrome de Serruelles.

## 6.12 CULTURE

### Bilan 2018

Plusieurs associations œuvrent sur le territoire dans des domaines différents, avec des impacts différents dont :

- **Les Bains Douches**, lieu principal d'actions culturelles de notre territoire.
- **Musique en Boischaut Marche**, association pivot pour non seulement l'apprentissage mais aussi la promotion de la musique.
- **La compagnie du « Mot-Cœur »** association créée en 2013 qui se fixe comme objectif de produire, présenter, promouvoir le spectacle vivant et de mener des actions de formation.

### Moments forts 2018

#### **Les Bains Douches**

- Festival de l'air du Temps
- Résidence de création où les artistes vont à la rencontre des habitants
- Tournées des Bains Douches : 2 représentations du spectacle « Söta Sälta » a été organisé par les Bains Douches les 13 et 14 novembre 2018 à Bigny Vallenay et Levet.

#### **Musique en Boischaut Marche**

Seule école associative agréée par le Conseil départemental du Cher

- Éveil musical des 4/6 ans
- Formation musicale tous niveaux (formation de l'oreille/du solfège pour une bonne maîtrise du langage musical)
- Formation instrumentale
- Stage vacances : susciter l'envie de partager, créer, élaborer des projets musicaux

#### **La compagnie du « Mot-Cœur »**

- Stages enfants du 6 au 10 août 2018 sur la respiration, la gestuelle et la voix
- représentations Théâtre

### **Subventions annexes**

- Une subvention a été accordée aux « Amis de la basilique » de Châteauneuf pour l'été musical 2018.
- Une subvention a également été accordée à l'occasion du comice agricole à Lignières. Un stand de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a été tenu par les élus afin de mettre en valeur les actions faites sur le territoire.
- Troc, plantes et culture de Levet a été également aidé pour l'ensemble de ses activités
- Comité des fêtes de Vallenay pour l'organisation de la manifestation musicale « Bigny Live » du 30 juin 2018. Le comité des fêtes était l'organisateur de cette soirée, dont les bénéfices ont été reversés à l'association « Des chemins pour grandir », en faveur des enfants porteurs de handicap.
- La commune de Levet grâce à sa salle des fêtes organise une saison culturelle. En 2018 une subvention lui a été accordée.
- Compagnie théâtrale les cabotins (Pièce de théâtre présentée à Chavannes le 16 mars 2018)
- D'autres associations ont été aidées : Let's go musique de Levet, l'ALCV de Lapan.

### Montant des subventions octroyées en 2018

Pour l'année 2018, le Conseil Communautaire a accordé 37 000 € de subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Les Bains Douches : 25 000 €                     | 7. Mairie de Levet : Subvention 2018 pour les actions culturelles : 2 100 € |
| 2. Les amis de la Basilique : 800 €                 | 8. Let 's go musique de Levet : 300 €                                       |
| 3. Compagnie du mot cœur : 2 000 €                  | 9. Association échanges Plantes troc : 300 €                                |
| 4. Musique en Boischaut Marche : 4 000 €            | 10. Comité des fêtes de Vallenay : 300 €                                    |
| 5. Association Etienne Ursin Bouzique : 300 €       | 11. Compagnie théâtrale les cabotins : 200 €                                |
| 6. Association comice agricole de Lignières : 500 € | 12. Association culturelle et sportive de Lapan : 300 €                     |

2 subventions exceptionnelles ont été versées :

- 100 € pour un équipement associatif participant au 4L Trophy
- 800 € à l'association des maires de l'Aude pour venir en aide aux sinistrés du département.

La délibération N°18-58 du 30/05/2018 a maintenu le remboursement de 70 €/enfant du territoire intercommunal aux familles sur les frais d'inscription à Musique en Boischaut Marche. 910 € ont été remboursés aux familles concernées en 2018.



**Stand de la  
Communauté de communes Arnon Boischaut  
Cher lors du comice agricole - Lignières**



## 7 MATERIEL

La mutualisation du matériel permet à l'ensemble des communes de notre intercommunalité de bénéficier de matériel divers en fonction des besoins.

Nos services sont dotés de matériels (tracteur, mini pelle, camion benne, nacelle, balayeuse, tronçonneuse, tondeuse, outils divers...) appartenant à la Communauté de Communes ou mis à disposition par les communes afin de permettre aux employés d'intervenir rapidement dans les meilleures conditions sur les différents chantiers. Ce parc de matériels est entretenu par le service mécanique composé de 2 agents à l'atelier communautaire. Il fait l'objet de nouveaux investissements pour son remplacement et répondre aux conformités des conditions de travail.

### Les investissements 2018

- Tracteur John Deere X949 Hydrostatique pour le pôle de Lignières (photo 1)
- 3 utilitaires polybenne MAXITY 3 (Photo 2)
- Epandeur Majar EM3PS200 Sable et Sel
- Remorque réfrigérée ALSH site de Lèves pour le service Enfance Jeunesse
- Demi arbre taille haie Husqvarna
- Mallettes outillages 149 pièces
- Débroussailleuse Stihl FS7ORCE
- Convertisseur de courant, compresseur pompe à pression
- Taille haie Husqvarna 12HD60 et tondeuse Husqvarna LS5498SE
- 2 aspirateurs inox, 1 échelle plate
- Clé à choc pour le service mécanique
- Groupe surpresseur électronique espaces verts
- Godet curage inclinable pour E26 avec attache martin
- Nettoyeur ultrason
- Petits matériels divers

Taille haie (3), Tondeuse mulching 45cm (2) Débroussailleuse (1) Micro Tracteur John Deere (1) Pompe arrosage électrique (3) Outillage des Espaces Verts / Outillage de mécanique

Total = 23 715,35€ HT en Investissement



Photo 1



Photo 2

### Achat matériels informatiques, mobiliers et immobiliers divers :

- Deux ordinateurs pour le service administratif en remplacement du matériel devenu obsolète et d'un ordinateur portable pour le directeur des services techniques
- Un serveur (fin décembre 2018 pour financement en 2019)
- Installation borne WIFI au gîte
- Achat 7 téléphones SMARTPHONE pour les services techniques, mécanique et voirie et 1 SMARTPHONE pour le service enfance jeunesse.
- Rayonnages et tables pour la salle d'archive
- Sono portable et micros
- Licences antivirus
- Divers petits matériels

## 8 COMMUNICATION

---

L'ensemble des informations relatif à la gestion administrative et aux compétences de la collectivité est mis en ligne et actualisé régulièrement sur le site internet [www.comcomabc.fr](http://www.comcomabc.fr)

Ce site permet aux habitants du territoire communautaire de s'informer et de mieux comprendre les actions de la collectivité au travers de ses différentes compétences.

C'est également un outil pratique facilitant la vie des citoyens par la mise en ligne de documents téléchargeables notamment pour le service Enfance Jeunesse ou pour les demandes de raccordement à l'assainissement collectif sur le territoire en régie.